

Programme d'études techniques

180.A0

Soins infirmiers

Version 2007

Secteur
de formation

19

Santé

Québec 

Programme d'études techniques

180.A0

Soins infirmiers

Version 2007

Secteur
de formation

19

Santé

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction générale de la formation
professionnelle et technique

Équipe de production

Coordination

Jean-Pierre Fons

Responsable du secteur de formation Santé
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
(Version 2004)

Ghislaine Timmons-Plamondon

Responsable du secteur de formation Santé
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
(Version 2007)

Conception et rédaction

Céline Cloutier

Enseignante, spécialiste de contenu

Michèle Croteau

Enseignante, spécialiste de contenu

Diane Mastrianni

Conseillère en élaboration de programmes

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des
communications du ministère de l'Éducation, du Loisir et
du Sport

Mise en page et édition

Sous la responsabilité de la Direction générale des
programmes et du développement du ministère de
l'Éducation, du Loisir et du Sport

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2008-07-01204

ISBN 978-2-550-52481-6 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-52482-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à de nombreux collaborateurs ou collaboratrices des milieux du travail et de l'éducation. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport remercie les personnes suivantes.

Milieu du travail

Participant^{es} à la validation pour le programme 180.A0

Monique Bernier

Enseignante, Cégep de Sainte-Foy

Nicole Bizier

Enseignante, Collège de Sherbrooke

Jocelyne Cormier

Enseignante, Cégep de Trois-Rivières

Paulette Fortin

Enseignante, Cégep de Matane

Isabelle Lampron

Enseignante, Cégep de Saint-Jérôme

Louise Martin

Enseignante, Cégep de Sept-Iles

Claire Sauvé

Enseignante, Cégep du Vieux Montréal

Claire Pomerleau

Enseignante, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Helen Babouras

Enseignante, Vanier College

Louise Bolduc

Enseignante, Cégep de Saint-Félicien

Diane L'Archevêque

Enseignante, Collège de l'Outaouais

Denise Lussier

Enseignante, Collège Édouard-Montpetit

Luce Goerlach

Directrice des études de liaison, Fédération des cégeps

Conseillères

Denyse April

Héritage College, département des soins infirmiers

Hélène Grégoire

Collège de Limoilou, département des soins infirmiers

Isabelle Lampron

Cégep de Saint-Jérôme, département des soins infirmiers

Diane Landry

Collège de Sherbrooke, département de biologie

Denise Lussier

Collège Édouard-Montpetit, département des soins infirmiers

Ruth Normand

Collège Shawinigan, département des soins infirmiers

Marlène Parent

Cégep de Drummondville, département des soins infirmiers

Jocelyne Valois

Cégep de Saint-Jérôme, département de sociologie

Participant^{es} à la rencontre de consultation pour le programme 180.B0

Ginette Bellemarre

Enseignante, Cégep de Limoilou

Marie-Claude Bouchard

Enseignante, Cégep de Chicoutimi

France Desgroseilliers

Enseignante, Collège Bois-de-Boulogne

France Desrosiers

Enseignante, Cégep St-Jean-sur-Richelieu

Suzanne Lavoie

Enseignante, Cégep de Rimouski

Sylvie Melançon

Enseignante, Cégep de Trois-Rivières

Murielle Ménard

Enseignante, Cégep de St-Jérôme

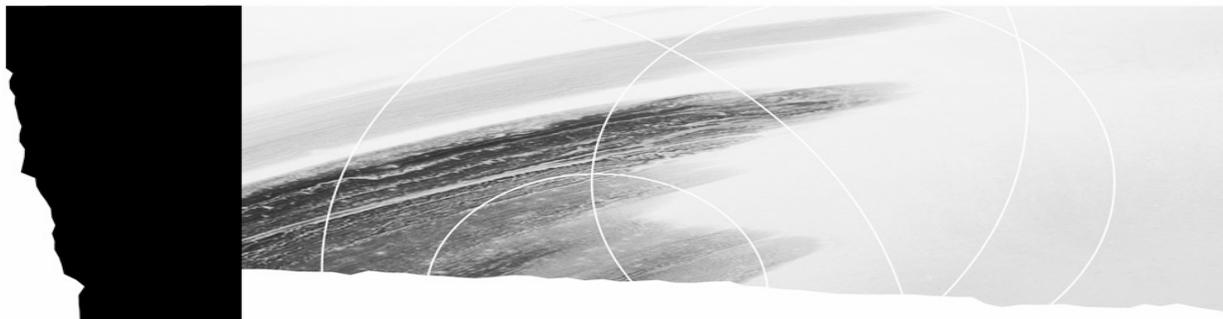
Nicole Vigeant

Directrice des études de liaison, Fédération des cégeps

Table des matières

Présentation du programme d'études.....	1
Vocabulaire	5
Première partie	
Buts de la formation générale	9
Intentions éducatives en formation générale	11
Formation générale commune	19
Formation générale propre.....	31
Formation générale complémentaire	37
Deuxième partie	
Buts de la formation spécifique.....	53
Intentions éducatives en formation spécifique.....	55
Matrice des compétences	57
Harmonisation	59
Formation spécifique	
Analyser la fonction de travail.	61
Développer une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement.	63
Composer avec les réactions et les comportements d'une personne.	65
Se référer à une conception de la discipline infirmière pour définir sa pratique professionnelle.....	67
Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins.	69
Établir une communication aidante avec la personne et ses proches.....	73
Composer avec des réalités sociales et culturelles liées à la santé.	77
Relier des désordres immunologiques et des infections aux mécanismes physiologiques et métaboliques.	79
Interpréter une situation clinique en se référant aux pathologies et aux problèmes relevant du domaine infirmier.....	81
Établir des liens entre la pharmacothérapie et une situation clinique.....	83
Enseigner à la personne et à ses proches.....	87
Assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé.	89
S'adapter à différentes situations de travail.	91
Établir des relations de collaboration avec les intervenantes et les intervenants.....	93
Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées hospitalisés requérant des soins infirmiers de médecine et de chirurgie.....	95
Concevoir son rôle en s'appuyant sur l'éthique et sur les valeurs de la profession.	99
Appliquer des mesures d'urgence.....	101
Intervenir auprès d'une clientèle requérant des soins infirmiers en périnatalité.	103
Intervenir auprès d'enfants ainsi que d'adolescentes et adolescents requérant des soins infirmiers.	109

Intervenir auprès de personnes recevant des soins infirmiers en médecine et en chirurgie dans des services ambulatoires.....	115
Intervenir auprès de personnes requérant des soins infirmiers en santé mentale.	119
Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées en perte d'autonomie requérant des soins infirmiers en établissement.....	125



180.A0

Soins infirmiers

Année d'approbation : 2007

Type de sanction :	Diplôme d'études collégiales
Nombre d'unités :	91 2/3 unités
Durée totale :	2 805 heures-contact

Formation générale :	660 heures-contact
Formation spécifique :	2 145 heures-contact

Durée maximale allouée à l'enseignement clinique : 1 035 heures-contact

Conditions d'admission :

Est admissible au programme la personne qui satisfait aux conditions générales d'admission définies dans le *Règlement sur le régime des études collégiales*, et le cas échéant, aux conditions particulières suivantes :

- Sciences physiques 436
- Chimie 534¹

1 Cette exigence entrera en vigueur pour l'admission à la session d'automne 2011. Entre temps, pour les élèves qui n'auront pas réussi le cours Chimie 534, les collèges offriront une formation complémentaire en chimie, adaptée aux besoins du programme d'études.

Présentation du programme d'études

Le programme d'études *Soins infirmiers* s'inscrit dans les finalités et les orientations de la formation technique qui guident l'action du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en fonction du cadre réglementaire, le programme est défini par compétences et formulé par objectifs et par standards.

Le programme d'études *Soins infirmiers* comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études (16 2/3 unités), une composante de formation générale qui est propre au programme (6 unités), une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes (4 unités) et une composante de formation spécifique de 65 unités.

Pour sa composante de formation spécifique, ce programme a été conçu suivant le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques. L'approche implique la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation et elle tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique. Les objectifs et standards servent à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation, cette dernière responsabilité appartenant aux établissements d'enseignement collégial. La réussite du programme d'études permet à l'élève de se qualifier pour exercer sa profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail et la teneur de ses apprentissages contribue à assurer sa polyvalence.

Formation générale commune

(16 2/3 unités)

- 0001 Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.
- 0002 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.
- 0003 Apprécier des textes de la littérature québécoise.
- 00B1 Traiter d'une question philosophique de façon rationnelle.
- 000E Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.
- 0015 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
ou
- 0007 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.
ou
- 0008 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.
ou
- 0009 Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.
- 0064 Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé.
- 0065 Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique.
- 0066 Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Formation générale propre**(6 unités)**

- 000K Produire différents types de discours oraux et écrits.
- 000T Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.
- 0016 Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.
- ou
- 000M Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.
- ou
- 000N Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.
- ou
- 000P Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Formation générale complémentaire**(4 unités)**

- 000V Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.
- 000W Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.
- 000X Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.
- 000Y Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.
- 000Z Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.
- 0010 Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.
- 0067 Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.
- 0011 Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.
- 0012 Se servir d'une variété de notions et de procédés et utiliser des outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.
- 0013 Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.
- 0014 Réaliser une production artistique.

- 01Q0 Analyser la fonction de travail.
- 01Q1 Développer une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement.
- 01Q2 Composer avec les réactions et les comportements d'une personne.
- 01Q3 Se référer à une conception de la discipline infirmière pour définir sa pratique professionnelle.
- 01Q4 Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins.
- 01Q5 Établir une communication aidante avec la personne et ses proches.
- 01Q6 Composer avec des réalités sociales et culturelles liées à la santé.
- 01Q7 Relier des désordres immunologiques et des infections aux mécanismes physiologiques et métaboliques.
- 01Q8 Interpréter une situation clinique en se référant aux pathologies et aux problèmes relevant du domaine infirmier.
- 01Q9 Établir des liens entre la pharmacothérapie et une situation clinique.
- 01QA Enseigner à la personne et à ses proches.
- 01QB Assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé.
- 01QC S'adapter à différentes situations de travail.
- 01QD Établir des relations de collaboration avec les intervenantes et les intervenants.
- 01QE Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées hospitalisés requérant des soins infirmiers de médecine et de chirurgie.
- 01QF Concevoir son rôle en s'appuyant sur l'éthique et sur les valeurs de la profession.
- 01QG Appliquer des mesures d'urgence.
- 01QH Intervenir auprès d'une clientèle requérant des soins infirmiers en périnatalité.
- 01QJ Intervenir auprès d'enfants ainsi que d'adolescentes et adolescents requérant des soins infirmiers.
- 01QK Intervenir auprès de personnes recevant des soins infirmiers en médecine et en chirurgie dans des services ambulatoires.
- 01QL Intervenir auprès de personnes requérant des soins infirmiers en santé mentale.
- 01QM Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées en perte d'autonomie requérant des soins infirmiers en établissement.

Vocabulaire

Programme

Le programme est constitué d'un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique, à un programme d'études techniques, la compétence est définie comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.) (*Élaboration des programmes d'études techniques, Cadre-général – Cadre technique 2002*, p. 15).

Objectif

L'objectif englobe la compétence, l'habileté ou la connaissance à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Plus précisément, il présente la compétence à acquérir. Il comprend l'énoncé même de la compétence ainsi que les éléments nécessaires à sa compréhension.

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de la situation de travail, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Pour la composante de formation générale, il est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à sa compréhension. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulés sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles. Ils se limitent à ce qui est nécessaire à la compréhension et à l'acquisition de la compétence.

Standard

Le standard se définit comme le niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation de mise en œuvre de la compétence, à l'entrée sur le marché du travail. Le contexte ne vise pas à décrire la situation d'apprentissage ou d'évaluation.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettent de déterminer si l'élève a acquis chaque élément de la compétence et, par voie de conséquence, la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences à l'entrée sur le marché du travail. Ils ne constituent pas l'instrument d'évaluation pour lequel ils servent plutôt de références. Chaque élément de la compétence est assorti d'un critère de performance au moins.

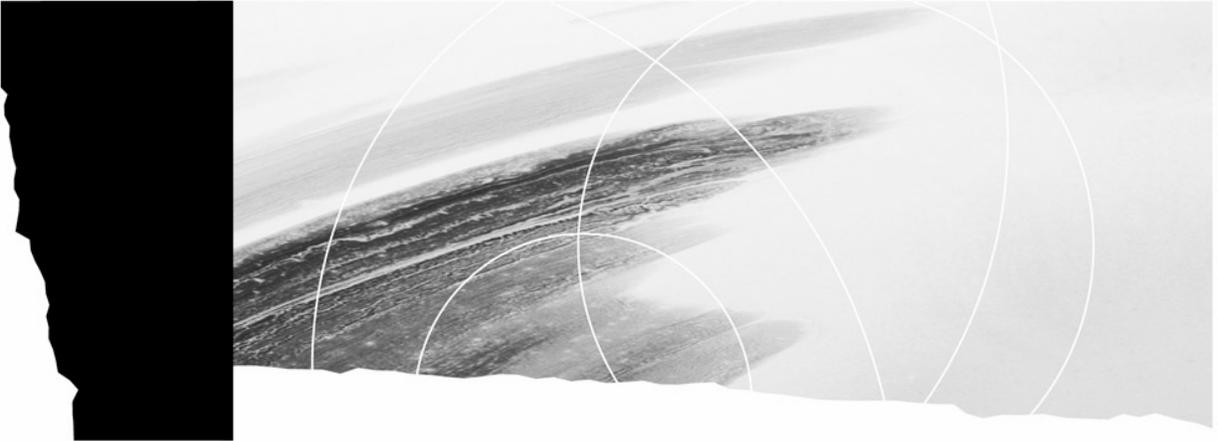
Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard.

Dans les deux composantes, tous les critères doivent être respectés pour que l'objectif soit atteint.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, il s'agit des cours (laboratoires, ateliers, séminaires, stages ou autres activités pédagogiques) destinés à assurer l'atteinte des objectifs et des standards visés. Les établissements d'enseignement ont l'entière responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement de l'approche programme.

Pour la composante de formation générale, il s'agit des éléments d'apprentissage dont le ministre peut déterminer l'ensemble ou simplement une partie sont le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures-contact, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.



Première partie

Buts de la formation générale

Intentions éducatives de la formation générale

Objectifs et standards de la formation générale

Buts de la formation générale

Au Québec, l'enseignement collégial fait suite au cycle de la scolarité obligatoire (enseignement primaire et secondaire) qui assure l'acquisition des savoirs primordiaux. Il marque un changement de cap important en ce qui a trait au niveau culturel de la formation et oriente directement vers le marché du travail ou la formation universitaire. L'enseignement collégial répond aux besoins actuels de la formation technique ou préuniversitaire. Il assure un niveau de formation supérieur tout en préservant la polyvalence de l'étudiant ou de l'étudiante et la possibilité de passage de la formation technique à la formation préuniversitaire. Il garantit une cohérence interne et l'équilibre de la formation.

Dans cette perspective, la formation générale est partie intégrante de chaque programme à titre de formation commune, propre et complémentaire. Elle a une triple finalité, soit l'acquisition d'un fonds culturel commun, l'acquisition et le développement d'habiletés génériques et le développement de qualités et d'attitudes souhaitables. Ces trois aspects visent à former la personne en elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture.

Le fonds culturel commun

La transmission du fonds culturel commun a pour objet d'amener l'étudiant ou l'étudiante à :

- maîtriser la langue d'enseignement en tant qu'outil de communication et de pensée;
- maîtriser des règles de base de la pensée rationnelle, du discours et de l'argumentation;
- communiquer en d'autres langues, au premier chef en anglais ou en français;
- s'ouvrir au monde et à la diversité des cultures;
- connaître des richesses de l'héritage culturel par l'ouverture aux œuvres de civilisation;
- se situer par rapport aux grands pôles de l'évolution de la pensée humaine;
- développer une pensée réflexive autonome et critique;
- développer une éthique personnelle et sociale;
- maîtriser des connaissances nécessaires à son bien-être physique et intellectuel;
- prendre conscience de la nécessité d'adopter des habitudes de vie qui favorisent une bonne santé.

Les habiletés génériques

Les habiletés génériques que permet d'acquérir et de développer la formation générale sont les suivantes :

- conceptualisation, analyse et synthèse;
- cohérence du raisonnement;
- jugement critique;
- qualité de l'expression;
- application des savoirs à l'analyse de situations;
- application des savoirs à la détermination de l'action;
- maîtrise de méthodes de travail;
- retour réflexif sur les savoirs.

Les qualités et les attitudes à développer

Les acquis culturels et les habiletés génériques concourent au développement des qualités et des attitudes suivantes :

- autonomie;
- sens critique;
- conscience de ses responsabilités envers soi-même et autrui;
- ouverture d'esprit;

- créativité;
- ouverture sur le monde.

Cette triple finalité s'applique aux trois composantes de la formation générale, soit :

- la formation commune qui est similaire pour tous les programmes. Cette formation totalise 16 2/3 unités réparties comme suit :
 - langue d'enseignement et littérature : 7 1/3 unités;
 - philosophie ou *Humanities* : 4 1/3 unités;
 - éducation physique : 3 unités;
 - langue seconde : 2 unités;
- la formation propre qui permet d'introduire des tâches ou des situations d'apprentissage favorisant leur réinvestissement dans la composante de formation spécifique au programme. Cette formation totalise 6 unités réparties comme suit :
 - langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
 - philosophie ou *Humanities* : 2 unités;
 - langue seconde : 2 unités;
- la formation complémentaire qui permet à l'étudiant ou à l'étudiante de compléter sa formation par des activités d'apprentissage choisies dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique à son programme. Cette formation totalise 4 unités et comprend des éléments de formation parmi les domaines suivants :
 - sciences humaines;
 - culture scientifique et technologique;
 - langue moderne;
 - langage mathématique et informatique;
 - art et esthétique.

La formation générale et la formation spécifique contribuent mutuellement à la formation de l'étudiant et de l'étudiante. En ce sens, les savoirs et les habiletés transmis dans le contexte d'une composante du programme doivent être valorisés et, dans la mesure du possible, réinvestis dans l'autre composante.

Dans le respect des finalités, des disciplines et des devis ministériels, chaque établissement doit actualiser la formation générale dans des activités d'apprentissage assurant la cohérence de son projet éducatif.

Les objectifs et les standards des ensembles de formation générale sont établis conformément au *Règlement sur le régime des études collégiales* (L.R.Q. , c. C-29, a. 18; 1993, c. 25, a. 11, édition révisée, octobre 2001).

Intentions éducatives en formation générale

Les intentions éducatives précisent la contribution de chaque domaine d'études de la formation générale commune, propre et complémentaire en vue de l'atteinte des buts de la formation générale. Pour ce qui est de la formation commune et propre, les intentions éducatives comprennent : un énoncé général du rôle de chaque domaine d'études; les principes qui sous-tendent ce rôle; la contribution de chaque domaine, sous forme de résultats attendus, à l'atteinte des buts de la formation générale en fonction des connaissances culturelles, des habiletés génériques à acquérir, des qualités et des attitudes à développer; enfin, une explication de la séquence des objectifs et des standards.

Formation générale commune et formation générale propre

Français, langue d'enseignement et littérature

Par l'enseignement de la littérature, la formation générale en français a pour objet autant d'enrichir les connaissances dans les domaines littéraire et culturel que d'améliorer la maîtrise de la langue, laquelle constitue la base de l'apprentissage dans tous les domaines du savoir. De plus, cette formation vise à développer les capacités d'analyse, de synthèse et de critique indispensables au travail intellectuel. Enfin, elle est conçue en vue d'une meilleure intégration sociale de l'individu qui peut, ainsi, mieux se situer par rapport à son milieu culturel et mieux s'exprimer oralement et par écrit.

Principes

- 1) La fréquentation constante de la littérature permet à l'étudiant ou l'étudiante d'établir des liens entre des œuvres, des époques et des idées. Elle lui permet aussi de s'inscrire dans une culture vivante, actualisée et diversifiée. Elle lui permet enfin de favoriser le développement d'habitudes de lecture et de s'ouvrir davantage à la culture. L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux par ensemble de la formation générale commune, permet d'atteindre ces objectifs.
- 2) Les œuvres et les textes littéraires choisis respectent les caractéristiques suivantes : ils ont marqué l'histoire de la littérature d'expression française; ils appartiennent à des époques différentes; ils touchent aux quatre principaux genres littéraires (poésie, théâtre, discours narratif, essai) qui se trouvent répartis dans les trois ensembles de la formation générale commune. De plus, chacun des ensembles doit toucher à au moins deux genres différents. Ces choix assurent une place équilibrée à la littérature québécoise. Les œuvres additionnelles et un certain nombre des textes littéraires choisis peuvent être des traductions d'œuvres ou de textes appartenant aux littératures étrangères.
- 3) La pratique régulière de la lecture et de l'écriture procure à l'étudiant ou à l'étudiante une plus grande autonomie de pensée et une plus grande qualité d'expression. De même, le souci de la maîtrise de la langue amène progressivement l'étudiant ou l'étudiante, d'un ensemble à l'autre, à mieux reconnaître ses erreurs et à les corriger.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs cognitifs et culturels de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, pourra montrer

- que, sur le plan des acquis cognitifs, il ou elle peut :
 - analyser, expliquer et apprécier des textes littéraires, ainsi que d'autres types de discours et en rendre compte par écrit de façon cohérente, organisée et dans une langue correcte;
 - reconnaître des procédés littéraires et langagiers et en apprécier la contribution dans un projet de texte;
 - reconnaître et analyser les particularités d'une situation de communication et y adapter son discours, que ce soit oralement ou par écrit;
 - organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention;
 - porter un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses, tant sur le plan des idées que sur celui de la langue;

- que, sur le plan des acquis culturels, il ou elle peut :
 - reconnaître des représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques;
 - apprécier les représentations du monde qu'offrent les textes littéraires et se situer par rapport à elles;
 - préciser les éléments majeurs de l'héritage culturel vivant et en saisir les résonances dans le monde actuel;
 - reconnaître en quoi la littérature peut être un outil de compréhension du monde.

Séquence des objectifs et des standards

La formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, qui comprend quatre ensembles, tient compte de la coordination nécessaire entre les objectifs de la cinquième année du secondaire et ceux du collégial.

Les trois ensembles de la composante de formation générale commune à tous les programmes sont expressément conçus en une séquence comportant une logique pédagogique graduée : de l'analyse à l'explication et de l'explication à la critique. Le respect de cette séquence est garant de la progression des apprentissages.

Dans ces trois ensembles, la littérature est au cœur de l'acquisition des compétences intellectuelles et des apprentissages langagiers. L'étude des œuvres et des textes littéraires permet de reconnaître des éléments du langage littéraire, de situer ces œuvres et ces textes dans leur contexte culturel et sociohistorique et d'en dégager les significations. Cette étude s'exprime par la rédaction de commentaires et d'analyses de textes littéraires et de dissertations explicatives ou critiques.

L'ensemble de la composante de formation générale propre aux programmes a été conçu de manière que l'étudiant ou l'étudiante s'ouvre aux différents champs d'études. L'accent est mis sur la communication écrite et orale, et le but ultime est l'acquisition d'habiletés transférables, notamment dans des situations particulières de communication liées au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.

Philosophie

L'enseignement de la philosophie a pour objet la formation de la personne pour elle-même et en tant que citoyen ou citoyenne ayant un rôle politique, social et professionnel à jouer. Cet enseignement forme à la réflexion critique et méthodique sur des questions qui préoccupent l'être humain dans sa quête de sens ou de vérité.

Principes

- 1) La philosophie participe en Occident d'une culture qui s'appuie sur la raison pour étudier les questions fondamentales. En conséquence, la formation en philosophie permet d'initier l'étudiant ou l'étudiante aux apports de la méthode et de la réflexion philosophiques pour façonner sa pensée et orienter son action. À cette fin, elle permet de lui transmettre des connaissances sur les œuvres et la pensée de certains philosophes et elle l'aide à acquérir et à développer les capacités nécessaires à l'exercice rigoureux de la raison.
- 2) L'esprit de libre examen que propose la philosophie conduit l'étudiant ou l'étudiante au questionnement et à l'exercice du jugement critique, ce qui l'habitue à revoir sa façon de penser afin d'en considérer le bien-fondé. En conséquence, la formation en philosophie rend l'étudiant ou l'étudiante apte à interroger les évidences et à nuancer sa réflexion.
- 3) La philosophie tend vers des réponses universelles. En conséquence, la formation dans cette discipline permet à l'étudiant ou à l'étudiante de développer l'aptitude à la pensée abstraite.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en philosophie pourra montrer

- que, sur le plan théorique, il ou elle connaît :
 - des éléments majeurs de l'héritage vivant de la culture philosophique;
 - différentes formes de rationalité à l'œuvre dans les discours sur la réalité et leur situation dans l'histoire de l'Occident;
 - des concepts clés, des principes et des théories à la base de conceptions philosophiques permettant de définir l'être humain;
 - les outils conceptuels et théoriques nécessaires à la réflexion sur des problèmes éthiques;
 - les règles de base du discours et de l'argumentation philosophiques;
- que, sur le plan des habiletés, il ou elle est apte :
 - à questionner, à conceptualiser, à analyser, à synthétiser, à raisonner, à argumenter, à juger;
 - à comparer des idées pour élaborer sa pensée;
 - à formuler des jugements critiques en tenant compte de principes généralisables;
 - à utiliser les connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome;
 - à appliquer ses connaissances et ses jugements théoriques à l'analyse de situations et à l'action;
 - à poursuivre une discussion de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de base de la logique et de l'argumentation;
- que, sur le plan des qualités et des attitudes à développer, il ou elle :
 - valorise la raison et le dialogue dans l'analyse de toute question;
 - reconnaît la nécessité de la réflexion critique;
 - a conscience de l'importance des idées et de leur histoire;
 - situe sa réflexion sur le plan de l'universel;
 - fait preuve d'ouverture par rapport à des façons de penser différentes de la sienne;
 - perçoit la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle;
 - reconnaît sa responsabilité en tant que personne et à titre de citoyen ou de citoyenne.

Séquence des objectifs et des standards

Les trois ensembles en philosophie sont conçus en une séquence d'apprentissage sur le plan des contenus thématiques, des habiletés intellectuelles et de l'histoire de la pensée. Ils sont élaborés en continuité de manière que les acquis théoriques et pratiques du premier ensemble soient réinvestis dans les deux ensembles suivants.

Le premier ensemble porte sur l'apprentissage de la démarche philosophique dans le contexte de l'avènement et du développement de la rationalité occidentale. La rationalité grecque s'étant grandement développée par le questionnement et l'argumentation, l'étude de la pensée gréco-latine est mise au service des objectifs d'acquisition personnelle d'une habileté à questionner et à argumenter. L'étudiant ou l'étudiante prend ainsi connaissance de la façon dont des penseurs traitent philosophiquement d'une question et il ou elle se livre personnellement à cet exercice en élaborant une argumentation philosophique. L'analyse de texte et la rédaction d'un texte argumentatif sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Le deuxième ensemble permet d'allier les acquis de la démarche philosophique à l'élaboration de problématiques reliées à des conceptions de l'être humain, ce qui a une incidence sur la compréhension et l'application des théories éthiques et politiques. L'étudiant ou l'étudiante prend connaissance des concepts clés et des principes à l'aide desquels des conceptions modernes et contemporaines permettent de définir l'être humain et il ou elle s'ouvre à l'importance de ces dernières dans la culture occidentale. Il ou elle analyse ces conceptions, les commente et les compare à propos de certains thèmes ou problématiques afin de s'en faire une représentation cohérente. Le commentaire critique et la dissertation philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Le troisième ensemble vise à ce que l'on amène l'étudiant ou l'étudiante à se situer de façon critique et autonome par rapport aux valeurs éthiques. Il ou elle prend connaissance de différentes théories éthiques et politiques et les applique à des situations contemporaines de la vie personnelle, sociale et politique. L'analyse de problématiques actuelles, rattachées au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante, et la dissertation philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Les trois ensembles en philosophie contribuent à la transmission de la culture comme héritage de civilisation, au développement de la pensée rationnelle, à l'élaboration d'une conception éclairée de l'être humain et à la consolidation d'une éthique personnelle et sociale. Ils ont pour objet subsidiaire de permettre de développer l'aptitude à la lecture et à l'écriture. En ce sens, un accent est mis dans chaque ensemble sur la fréquentation d'une œuvre dans son intégralité ou sur l'analyse d'extraits majeurs, ainsi que sur la production écrite.

Anglais, langue seconde

La formation générale en anglais, langue seconde, a pour objet d'amener l'étudiant ou l'étudiante à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture. Appelé à communiquer dans un monde où la connaissance de l'anglais a une grande importance, l'étudiant ou l'étudiante devra acquérir au collégial des habiletés de communication pratiques ayant trait à des situations de travail ou à des études supérieures.

Principes

- 1) La formation générale en anglais, langue seconde, permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'atteindre un niveau de compréhension de cette langue qui va au-delà de données strictement factuelles, de communiquer avec aisance dans des situations variées dont le degré de complexité correspond à celui que l'on rencontre habituellement au collégial, de s'exprimer avec plus de précision et de développer l'habileté de s'autocorriger.
- 2) La formation générale en anglais, langue seconde, permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'intégrer progressivement certains éléments de la culture anglophone et de s'ouvrir davantage au monde.
- 3) L'étude de l'anglais, puisqu'elle fait partie intégrante de la formation générale, permet à l'étudiant ou à l'étudiante de développer son esprit critique et de structurer sa pensée, tout en lui faisant prendre davantage conscience des mécanismes et des moyens d'expression particuliers à cette langue aussi bien qu'à sa langue d'enseignement.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en anglais, langue seconde, pourra, selon son niveau de compétence, montrer

- que, sur le plan des connaissances, il ou elle :
 - connaît le vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'insérer au marché du travail;
 - connaît différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'insérer au marché du travail;
 - connaît la structure et la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail;
 - connaît différents ouvrages de références rédigés en anglais;
 - connaît des éléments de la culture du monde anglophone;

- que, sur le plan des habiletés, il ou elle peut :
 - communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise;
 - communiquer de façon structurée dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail;
 - obtenir de l'information pertinente provenant d'ouvrages rédigés en langue anglaise et l'utiliser;
 - établir des rapports sociaux et professionnels en anglais;
 - accéder à la culture anglophone;
 - intégrer dans une communication en anglais les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale;
- que, sur le plan des qualités et des attitudes à développer, il ou elle :
 - a conscience de la contribution de l'anglais dans son domaine;
 - a conscience de différents aspects de la culture anglophone.

Séquence des objectifs et des standards

Pour répondre aux divers besoins d'apprentissage des étudiants et des étudiantes du collégial, les ensembles en anglais, langue seconde, sont répartis en quatre niveaux. Pour chaque niveau, les deux ensembles sont conçus en séquence de façon que les acquis liés au premier ensemble demeurent implicites dans les standards du deuxième ensemble.

Le premier ensemble, celui de la formation générale commune à tous les programmes d'études, a pour objet le passage à un niveau supérieur de maîtrise de la langue anglaise en proposant une variété de thèmes et de situations qui demandent une compréhension plus profonde que celle qui est exigée au secondaire et qui conduisent à des communications impliquant un enrichissement du vocabulaire et une plus grande précision grammaticale.

Le second ensemble, celui de la formation propre aux programmes, a pour objet de consolider la compétence acquise en formation générale commune, tout en l'enrichissant d'éléments particuliers correspondant au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante. De plus, cet ensemble favorise chez l'étudiant ou l'étudiante la clarté de l'expression et l'aisance de la communication dans des tâches pratiques appropriées.

Éducation physique

L'enseignement de l'éducation physique a pour objet le développement de la personne pour elle-même ainsi que l'adoption de comportements responsables en matière de santé et de mieux-être.

Principes

- 1) L'éducation physique permet d'initier l'étudiant ou l'étudiante à une pratique de l'activité physique inscrite dans une prise en charge de sa santé. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet de s'approprier des concepts et des connaissances issus des recherches et de les appliquer méthodiquement à des activités physiques susceptibles de l'amener à adopter des comportements correspondant à de saines habitudes de vie.
- 2) L'éducation physique permet d'augmenter, chez l'étudiant ou l'étudiante, la motivation et la persévérance à pratiquer une activité physique, par une amélioration de son efficacité. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet d'appliquer une démarche d'apprentissage en vue d'améliorer ses aptitudes (habiletés et attitudes) à pratiquer une activité physique et de prendre conscience des facteurs ayant contribué à augmenter sa motivation et sa persévérance.
- 3) L'éducation physique contribue à rendre l'étudiant ou l'étudiante responsable de la prise en charge de sa santé par le maintien ou l'amélioration de sa condition physique et la pratique raisonnable de l'activité physique. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet d'harmoniser la pratique efficace de l'activité physique avec les facteurs favorisant la santé.

- 4) L'éducation physique permet de sensibiliser l'étudiant ou l'étudiante à la pertinence de diffuser dans son milieu les connaissances apprises et de faire adopter par autrui les comportements acquis. À cette fin, par l'entremise du plaisir retiré et du mieux-être ressenti dans les activités d'apprentissage, l'étudiant ou l'étudiante acquiert la motivation nécessaire pour inciter les autres à la pratique régulière de l'activité physique et à l'adoption de saines habitudes de vie.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en éducation physique pourra montrer

- que, sur le plan théorique, il ou elle connaît :
 - les liens entre l'activité physique, les habitudes de vie et la santé par le recours à des données issues des recherches scientifiques;
 - les principes issus des recherches pour améliorer ou maintenir sa condition physique;
 - des moyens d'évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités pouvant optimiser sa santé;
 - les règles, les techniques et les conditions de réalisation d'un certain nombre d'activités physiques;
 - une méthode de formulation d'objectifs;
 - les facteurs facilitant la pratique durable d'activités physiques;
- que, sur le plan des habiletés, il ou elle est capable :
 - de choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses capacités et de ses besoins;
 - d'établir des relations entre les habitudes de vie et la santé;
 - d'appliquer les règles, les techniques et les conditions de réalisation d'un certain nombre d'activités physiques;
 - de formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et situés dans le temps;
 - de raffiner la maîtrise de techniques, de tactiques et de stratégies de base associées aux activités sportives, d'expression corporelle ou de plein air;
 - d'utiliser ses ressources de créativité et de communication, notamment dans le contexte d'activités physiques impliquant la relation à autrui;
 - d'évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès faits dans la pratique d'activités physiques;
 - de maintenir ou d'améliorer de façon personnelle et autonome son niveau de pratique de l'activité physique ainsi que sa condition physique;
 - d'assumer la gestion d'un programme personnel d'activités physiques et des responsabilités dans l'organisation d'activités physiques;
- que, sur le plan des qualités et des attitudes à développer, il ou elle peut :
 - percevoir l'importance d'être responsable de sa santé;
 - avoir conscience de la nécessité d'évaluer et de respecter ses capacités et les conditions de réalisation d'une activité physique avant de s'y engager;
 - valoriser, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, la confiance en soi, la maîtrise de soi, le respect d'autrui et l'esprit de coopération;
 - respecter l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques;
 - apprécier la valeur esthétique et ludique de l'activité physique;
 - promouvoir une vie active et équilibrée comme valeur sociale.

Séquence des objectifs et des standards

Les trois ensembles en éducation physique sont conçus en une séquence d'apprentissage. Les deux premiers sont préalables au troisième.

Le premier ensemble porte sur le rapport entre une bonne santé et la pratique de l'activité physique associée à de saines habitudes de vie. L'étudiant ou l'étudiante doit expérimenter une ou quelques activités physiques et les mettre en relation avec ses capacités, ses besoins, sa motivation, ses

habitudes de vie et les connaissances en matière de prévention, de manière à faire un choix pertinent et justifié de ces activités.

Le deuxième ensemble concerne le processus d'amélioration de l'efficacité par l'intermédiaire d'une démarche par objectifs, et ce, dans le contexte d'une activité sportive, d'expression corporelle ou de plein air. Dans ce contexte, l'étudiant ou l'étudiante doit faire un relevé initial et évaluer ses habiletés et ses attitudes dans la pratique d'une activité physique, se fixer des objectifs et interpréter les progrès faits afin de s'améliorer.

Le troisième ensemble vise à amener l'étudiant ou l'étudiante à intégrer la pratique de l'activité physique à son mode de vie, notamment par une meilleure gestion des facteurs facilitant cette intégration. Pendant les heures-contact, l'étudiant ou l'étudiante applique les acquis des deux premiers ensembles par une pratique efficace de l'activité physique dans une perspective de santé, d'une part, et par la conception, l'exécution et l'évaluation d'un programme personnel d'activités physiques qu'il ou elle a l'occasion de pratiquer et de valider sous la supervision de son professeur ou de sa professeure, d'autre part. De plus, les heures allouées au travail personnel permettent à l'étudiant ou à l'étudiante de mener à terme son programme personnel.

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Dans le domaine des sciences humaines, les deux ensembles d'objectifs et de standards visent à familiariser l'étudiant ou l'étudiante avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine.

Le premier ensemble comporte des activités d'apprentissage qui relèvent des sciences humaines permettant à l'étudiant ou à l'étudiante de percevoir l'apport d'une ou de plusieurs de ces sciences au regard des grands enjeux contemporains : les objets d'étude des sciences humaines, la contribution des sciences humaines à la compréhension des enjeux contemporains et les questions futures auxquelles les sciences humaines seront confrontées.

Le second ensemble donne lieu à des activités d'apprentissage qui relèvent des sciences humaines permettant à l'étudiant ou à l'étudiante d'analyser, de façon rigoureuse, l'un des grands problèmes de notre temps, selon une ou des approches particulières aux sciences humaines.

Culture scientifique et technologique

Dans le domaine de la culture scientifique et technologique, l'intention éducative est de présenter la science et la technologie comme approche particulière du réel, dans une perspective de familiarisation avec ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, principalement l'expérimentation d'outils méthodologiques et l'étude de l'évolution, des défis et des répercussions des découvertes scientifiques et technologiques.

Le premier ensemble met l'accent sur la nature générale et la portée de la science et de la technologie, tandis que le second propose l'expérimentation de l'approche scientifique.

Langue moderne

Les trois ensembles d'objectifs et de standards en langue moderne permettent d'initier l'étudiant ou l'étudiante aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui parlent cette langue.

Certaines langues modernes utilisent différentes structures et systèmes d'écriture. Les trois ensembles ont été conçus en tenant compte de cette réalité. Le degré d'acquisition de la compétence varie donc selon que ces langues sont plus ou moins éloignées de la nôtre ou de notre système de pensée. De plus, la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent une langue moderne ne fait pas l'objet d'un

élément de compétence, puisque l'apprentissage d'une langue moderne entraîne nécessairement une telle sensibilisation.

Langage mathématique et informatique

Dans le domaine du langage mathématique et informatique, les deux ensembles d'objectifs et de standards s'appuient sur l'intention éducative qui consiste à développer la culture mathématique ou informatique.

L'intention éducative poursuivie par le premier ensemble est d'amener l'étudiant ou l'étudiante à considérer la place, le rôle et l'évolution de ces savoirs et de ces outils dans notre société et à caractériser leurs différents usages. Il s'agit d'une formation générale sur le langage mathématique ou sur l'informatique, et non d'une formation spécialisée.

Le second ensemble vise la compréhension et l'utilisation du langage mathématique ou de l'informatique à des fins d'usage courant. Cette intention renvoie notamment aux concepts, aux outils et aux utilisations générales du langage mathématique ou de l'informatique dans la vie quotidienne.

Les objectifs et les standards des ensembles du domaine du langage mathématique et informatique sont suffisamment généraux pour permettre la définition de plusieurs activités d'apprentissage pouvant favoriser le développement d'une compétence axée sur la mathématique ou sur l'informatique, ou encore sur une combinaison de ces deux champs de connaissance.

Art et esthétique

En art et esthétique, l'intention éducative est de favoriser le développement de la culture générale de l'étudiant ou de l'étudiante en explorant diverses formes d'art, dans un ou dans quelques champs artistiques. La fréquentation d'œuvres ou l'expérimentation d'un médium artistique, vise, dans cette formation de base, à développer la sensibilité esthétique. De plus, elle vise l'apprentissage des éléments fondamentaux du langage artistique et elle habilite à faire des liens entre les éléments de ce langage.

Dans le premier ensemble, l'étudiant ou l'étudiante est mis en contact avec des œuvres de la culture contemporaine et d'autres époques, de manière à percevoir la dynamique de l'imaginaire en art et à s'initier à des méthodes d'analyse de la production artistique.

Dans le second ensemble, l'étudiant ou l'étudiante réalise des activités de création ou d'interprétation en utilisant un médium artistique. De plus, il ou elle est mis en contact avec des œuvres relevant du médium choisi afin d'en reconnaître les principaux modes d'expression.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.

Éléments**Critères de performance**

1 Reconnaître le propos du texte.	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation juste des éléments importants du propos du texte.
2 Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé des principales manifestations thématiques et stylistiques. • Classement approprié des principales manifestations thématiques et stylistiques.
3 Choisir les éléments d'analyse.	<ul style="list-style-type: none"> • Liens pertinents entre le propos du texte, les manifestations thématiques et les manifestations stylistiques.
4 Élaborer un plan de rédaction.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de rédaction. • Pertinence et cohérence du plan. • Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5 Rédiger et réviser une analyse littéraire ou un commentaire composé ou une explication de texte.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée des éléments d'analyse. • Pertinence des exemples choisis. • Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Respect du registre de langue approprié. • Respect des règles de présentation d'une production écrite. • Rédaction d'un texte d'au moins 700 mots.

Activités d'apprentissage

Discipline :	Français
Pondération :	2-2-3 ou 1-3-3
Nombre d'unités :	2 1/3

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|---|--|
| 1 Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte. | <ul style="list-style-type: none"> • Relevé des procédés stylistiques et littéraires utilisés pour le développement du thème. |
| 2 Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique. | <ul style="list-style-type: none"> • Mention des éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique. |
| 3 Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire. | <ul style="list-style-type: none"> • Liens pertinents entre le thème, les procédés stylistiques et littéraires, et les éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique. |
| 4 Élaborer un plan de dissertation. | <ul style="list-style-type: none"> • Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de la dissertation. • Pertinence et cohérence du plan. • Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion. |
| 5 Rédiger et réviser une dissertation explicative. | <ul style="list-style-type: none"> • Respect des limites du sujet de la dissertation. • Développement approprié des idées. • Pertinence des exemples choisis. • Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Respect du registre de langue approprié. • Respect des règles de présentation d'une production écrite. • Rédaction d'une dissertation explicative d'au moins 800 mots. |

Activités d'apprentissage

Discipline :	Français
Pondération :	3-1-3
Nombre d'unités :	2 1/3

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Apprécier des textes de la littérature québécoise.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1 Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise. 2 Comparer des textes. 3 Déterminer un point de vue critique. 4 Élaborer un plan de rédaction. 5 Rédiger et réviser une dissertation critique. | <ul style="list-style-type: none"> • Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise. • Choix pertinent des critères de comparaison. • Relevé des ressemblances et des différences significatives entre des textes littéraires. • Pertinence du point de vue critique. • Pertinence et cohérence du plan. • Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion. • Respect des limites du sujet de la dissertation. • Emploi d'arguments appropriés. • Justification du point de vue critique. • Pertinence des exemples choisis. • Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Respect du registre de langue approprié. • Respect des règles de présentation d'une production écrite • Rédaction d'une dissertation critique d'au moins 900 mots. |
|---|---|

Activités d'apprentissage

Discipline : Français
 Pondération : 3-1-4
 Nombre d'unités : 2 2/3

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter d'une question philosophique de façon rationnelle.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|---|--|
| <p>1 Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité.</p> <p>2 Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions.</p> <p>3 Produire une argumentation sur une question philosophique.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance des principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes. • Identification des principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux. • Présentation de l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution.
 • Formulation cohérente de la pensée de l'auteur. • Référence au contexte sociohistorique de la contribution présentée. • Reconnaissance de l'intérêt actuel de la contribution présentée.
 • Élaboration d'une problématique philosophique sur une question : énoncé de la question, définition des concepts clés, présentation des aspects philosophiques du problème et des enjeux, référence à un ou des philosophes. • Formulation d'une thèse et présentation d'arguments, d'objections et de réfutations. • Respect des règles de l'argumentation. • Rédaction d'un texte argumentatif d'au moins 700 mots. |
|---|--|

Activités d'apprentissage

Discipline :	Philosophie
Pondération :	3-1-3
Nombre d'unités :	2 1/3

Philosophie

Code : 000E

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

Éléments**Critères de performance**

- | | | |
|---|--|--|
| 1 | Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain. | <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des principales caractéristiques des conceptions : concepts, principes et présupposés. • Usage approprié des concepts clés. |
| 2 | Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants. | <ul style="list-style-type: none"> • Exposition de certains aspects significatifs du contexte historique dans lequel ces conceptions sont nées. • Démonstration suffisante de liens entre les conceptions et les courants de pensée dans lesquels elles s'inscrivent. |
| 3 | Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs. | <ul style="list-style-type: none"> • Exposé des principales ressemblances et différences entre les conceptions. • Reconnaissance des conséquences pour la pensée et l'action des conceptions examinées. • Prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 800 mots. |

Activités d'apprentissage

Discipline :	Philosophie
Pondération :	3-0-3
Nombre d'unités :	2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|---|--|
| 1 Dégager le sens d'un message oral simple. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'au moins trois minutes exprimé à un débit normal et dans un vocabulaire d'usage courant. |
| 2 Dégager le sens d'un texte d'intérêt général. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 500 mots. |
| 3 S'exprimer oralement. | <ul style="list-style-type: none"> • Communication intelligible d'environ deux minutes à partir de consignes précises. • Formulation acceptable de questions et réponses en situation d'interaction. • Échanges d'idées pertinents. • Prononciation, intonation et débit acceptables. |
| 4 Rédiger un texte. | <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction, sur un sujet familier, d'un texte clair et cohérent d'environ 200 mots, constitué de phrases complètes. • Application satisfaisante du code grammatical et orthographique avec une attention plus particulière accordée à quelques <i>modals</i> et à des temps du verbe parmi les suivants : <i>simple present et present continuous, simple past et past continuous, future</i>. |

Activités d'apprentissage

Discipline :	Anglais, langue seconde
Pondération :	2-1-3
Nombre d'unités :	2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|--|--|
| 1 Dégager le sens d'un message oral authentique. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. • Reconnaissance de la suite logique d'éléments du message. |
| 2 Dégager le sens d'un texte d'intérêt général. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 750 mots. • Reconnaissance d'une suite logique des éléments du texte. |
| 3 S'exprimer oralement. | <ul style="list-style-type: none"> • Communication intelligible, structurée et cohérente d'au moins trois minutes sur un sujet d'intérêt général. • Formulation de questions pertinentes, dont la grammaire est généralement correcte, en situation d'interaction. • Emploi généralement correct de verbes au passé. • Prononciation, intonation et débit convenables. |
| 4 Rédiger un texte. | <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un texte clair et cohérent d'environ 300 mots. • Application convenable du code grammatical et orthographique avec une attention plus particulière accordée à quelques <i>modals</i> et à des temps du verbe parmi les suivants : <i>simple present et present continuous, simple past et past continuous, present perfect, future</i>. |

Activités d'apprentissage

Discipline :	Anglais, langue seconde
Pondération :	2-1-3
Nombre d'unités :	2

Langue seconde (niveau III)

Code : 0008

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.

Éléments**Critères de performance**

- | Éléments | Critères de performance |
|---|--|
| 1 Dégager le sens d'un message oral authentique à portée socioculturelle ou littéraire. | <ul style="list-style-type: none"> • Identification des idées essentielles d'un message après une seule écoute. |
| 2 Dégager le sens d'un texte authentique à portée socioculturelle ou littéraire. | <ul style="list-style-type: none"> • Identification du sens général. • Distinction précise des principaux éléments du texte. • Identification de la structure du texte. • Identification de l'intention de l'auteur. |
| 3 Exprimer oralement un message sur des sujets à portée socioculturelle ou littéraire. | <ul style="list-style-type: none"> • Communication claire et cohérente d'au moins cinq minutes faisant référence à un ou à des documents. • Utilisation généralement correcte du code grammatical et du niveau de langue. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Prononciation, intonation et débit généralement corrects. |
| 4 Rédiger un texte sur une question à portée socioculturelle ou littéraire. | <ul style="list-style-type: none"> • Texte clair et cohérent d'environ 400 mots comportant au moins trois idées distinctes liées logiquement entre elles. • Application convenable du code grammatical et orthographique. • Utilisation généralement correcte des temps du verbe exigés par le contexte. • Utilisation satisfaisante d'une variété de structures de phrases. |

Activités d'apprentissage

Discipline :	Anglais, langue seconde
Pondération :	2-1-3
Nombre d'unités :	2

Langue seconde (niveau IV)

Code : 0009

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|--|---|
| <p>1 Présenter oralement l'analyse d'une production socioculturelle ou littéraire en version originale anglaise.</p> <p>2 Rédiger l'analyse d'une œuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un thème à portée socioculturelle.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Communication claire, cohérente et structurée d'au moins six minutes. • Utilisation d'arguments pertinents et justifiés. • Utilisation du niveau de langue et du registre appropriés. • Emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical.
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse structurée, cohérente et claire d'au moins 600 mots. • Utilisation appropriée d'une variété de structures de phrases. • Emploi d'un vocabulaire diversifié et nuancé. • Emploi approprié d'une variété de marqueurs de relation. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical et orthographique. • Utilisation d'un style, d'un niveau de langue et d'un registre appropriés à l'analyse. |
|--|---|

Activités d'apprentissage

Discipline :	Anglais, langue seconde
Pondération :	2-1-3
Nombre d'unités :	2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé.

Éléments**Critères de performance**

1 Établir la relation entre son mode de vie et sa santé.	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation appropriée de la documentation. Liens pertinents entre ses principales habitudes de vie et leurs incidences sur sa santé.
2 Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé.	<ul style="list-style-type: none"> Respect des règles inhérentes aux activités physiques pratiquées, dont les règles de sécurité. Respect de ses capacités dans la pratique d'activités physiques.
3 Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique de l'activité physique de façon régulière.	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation correcte des données d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique. Relevé de ses principaux besoins et de ses principales capacités sur le plan physique. Relevé de ses principaux facteurs de motivation liés à la pratique régulière de l'activité physique.
4 Proposer des activités physiques favorisant sa santé.	<ul style="list-style-type: none"> Choix pertinent et justifié d'activités physiques selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation.

Activités d'apprentissage

Discipline :	Éducation physique
Pondération :	1-1-1
Nombre d'unités :	1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique.

Élément**Critères de performance**

1 Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

- Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique de l'activité.
- Mention de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique de l'activité.
- Formulation correcte d'objectifs personnels.
- Mention des moyens choisis pour atteindre ses objectifs.
- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée, dont les règles de sécurité.
- Évaluation périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique de l'activité.
- Interprétation significative des progrès faits et des difficultés éprouvées lors de la pratique de l'activité.
- Adaptations périodiques et pertinentes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
- Amélioration sensible des habiletés motrices exigées par l'activité.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique
 Pondération : 0-2-1
 Nombre d'unités : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1 Harmoniser les éléments d'une pratique efficace de l'activité physique dans une approche favorisant la santé. 2 Gérer un programme personnel d'activités physiques. | <ul style="list-style-type: none"> • Pratique d'une activité physique respectant l'équilibre entre la recherche d'efficacité et les facteurs favorisant la santé. • Mention de ses priorités selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière de l'activité physique. • Formulation correcte d'objectifs à atteindre dans son programme personnel. • Choix pertinent de l'activité ou des activités à pratiquer dans son programme personnel. • Planification appropriée des conditions de réalisation de l'activité ou des activités à pratiquer dans son programme personnel. • Choix pertinent des critères mesurant l'atteinte des objectifs du programme. • Relevé périodique du temps investi et des activités physiques accomplies durant le programme. • Interprétation significative des progrès faits et des difficultés éprouvées lors de la pratique d'activités physiques. • Adaptations périodiques et pertinentes de ses objectifs ou des moyens utilisés. |
|--|---|

Activités d'apprentissage

Discipline :	Éducation physique
Pondération :	1-1-1
Nombre d'unités :	1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Produire différents types de discours oraux et écrits.

Éléments**Critères de performance**

1 Reconnaître les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en évidence précise des composantes de la situation de communication. • Relevé des facteurs contextuels de la situation de communication. • Établissement de liens entre les composantes et les facteurs de la situation de communication.
2 Déterminer un sujet et un objectif de communication.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix justifié d'un sujet et d'un objectif de communication.
3 Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix approprié des sources d'information. • Choix pertinent des éléments d'information.
4 Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix judicieux des procédés à utiliser dans la situation de communication. • Choix judicieux des moyens d'expression.
5 Rédiger et présenter des textes du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles définissant les différents types de textes. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le texte écrit. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Respect des règles de présentation d'un texte écrit.
6 Préparer et présenter des discours oraux du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation pertinente des éléments liés à la présentation d'un discours oral. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le discours oral. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des aspects du code linguistique propres au discours oral.

Activités d'apprentissage

Discipline :	Français
Nombre d'heures-contact :	60
Nombre d'unités :	2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|---|--|
| 1 Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques. | <ul style="list-style-type: none"> • Définition des notions de base de l'éthique. • Utilisation appropriée des notions. • Élaboration de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique. |
| 2 Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques. | <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de quelques grands modèles philosophiques d'interprétation des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes. |
| 3 Appliquer ces théories à des situations actuelles, choisies notamment dans le champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes. • Formulation des questions éthiques relatives à la situation. • Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux. • Application de deux discours philosophiques à la discussion de ces questions. |
| 4 Défendre une position critique à propos d'une situation problématique. | <ul style="list-style-type: none"> • Appréciation de divers choix, quant à l'action, à l'aide de théories philosophiques. • Justification rationnelle de la position choisie. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots. |

Activités d'apprentissage

Discipline :	Philosophie
Nombre d'heures-contact :	45
Nombre d'unités :	2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|--|---|
| 1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. |
| 2 Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général et des idées principales du message. |
| 3 Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études. | <ul style="list-style-type: none"> • Communication intelligible d'une durée de quelques minutes. • Emploi de termes liés à son champ d'études. • Propos pertinents. • Application satisfaisante du code grammatical. |
| 4 Rédiger un court texte lié à son champ d'études. | <ul style="list-style-type: none"> • Texte clair et cohérent d'environ 200 mots. • Emploi de termes liés à son champ d'études. • Application satisfaisante du code grammatical et orthographique. • Utilisation satisfaisante de procédés de communication liés à son champ d'études. |

Activités d'apprentissage

Discipline :	Anglais, langue seconde
Nombre d'heures-contact :	45
Nombre d'unités :	2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

Éléments**Critères de performance**

1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. • Reconnaissance de la suite logique des éléments du message.
2 Dégager les éléments utiles d'un texte authentique lié à son champ d'études pour accomplir une tâche précise.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général. • Repérage des éléments utiles pour accomplir une tâche précise. • Utilisation convenable de l'information pour accomplir une tâche précise.
3 Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> • Communication claire et cohérente accessible à un non expert. • Communication appropriée à la situation. • Utilisation convenable de termes liés au champ d'études. • Application convenable du code grammatical.
4 Rédiger un texte lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction claire et cohérente d'un texte lié à son champ d'études, d'environ 300 mots, accessible à un non-expert. • Application convenable du code grammatical et orthographique. • Emploi convenable de termes de base liés à son champ d'études. • Utilisation convenable de procédés de communication liés à son champ d'études.

Activités d'apprentissage

Discipline :	Anglais, langue seconde
Nombre d'heures-contact :	45
Nombre d'unités :	2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

Éléments**Critères de performance**

1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. • Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise.
2 Dégager les éléments pertinents d'un texte authentique lié à son champ d'études pour accomplir une tâche précise.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du sens général. • Repérage des éléments pertinents pour accomplir une tâche précise. • Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise.
3 Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> • Communication substantielle, riche en information, accessible à un non expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi approprié des termes liés à son champ d'études.
4 Produire des communications écrites liées à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction cohérente et claire d'un texte, d'environ 500 mots, accessible à un non-expert. • Emploi efficace de termes liés à son champ d'études. • Application convenable du code grammatical et orthographique. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication.

Activités d'apprentissage

Discipline :	Anglais, langue seconde
Nombre d'heures-contact :	45
Nombre d'unités :	2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|--|---|
| 1 Communiquer un message oral lié à son champ d'études. | <ul style="list-style-type: none"> • Communication substantielle, riche en information, accessible à un non expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi judicieux du vocabulaire. • Utilisation correcte du code grammatical. • Démonstration de sa capacité à défendre son point de vue. |
| 2 Analyser des textes complexes. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de différents types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique. • Reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui enrichissent et limitent la communication écrite. • Établissement des liens entre les éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite. |
| 3 Rédiger un texte lié à son champ d'études. | <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte d'environ 600 mots, accessible à un non-expert. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. • Utilisation précise, nuancée et efficace du code grammatical et de la terminologie. |
| 4 S'exprimer en anglais à partir de sources en français. | <ul style="list-style-type: none"> • Respect du sens. • Formulation généralement appropriée avec une attention plus particulière accordée aux niveaux de langue et aux sources d'interférence telles que les faux amis et les différences syntaxiques. • Emploi d'une terminologie équivalente. |

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
 Nombre d'heures-contact : 45
 Nombre d'unités : 2

Sciences humaines

Code : 000V

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur l'apport des sciences humaines au regard d'enjeux contemporains.
- À partir de documents et de données du domaine des sciences humaines.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|--|--|
| <p>1 Reconnaître les objets d'étude d'une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches.</p> <p>2 Identifier quelques-unes des questions qui se posent actuellement dans le domaine des sciences humaines.</p> <p>3 Démontrer la contribution d'une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d'enjeux contemporains.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Formulation des objets d'étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines. • Description des principales approches utilisées en sciences humaines. • Association de ces questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines. • Présentation d'enjeux contemporains en mettant en évidence l'interprétation des sciences humaines. • Illustration de l'interaction entre quelques changements sociaux et la contribution des sciences humaines. |
|--|--|

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
 Nombre d'unités : 2

Sciences humaines

Code : 000W

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain.
- À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|---|---|
| 1 Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines. | <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'historique de la problématique. • Utilisation des concepts et du langage appropriés. • Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique. |
| 2 Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines. | <ul style="list-style-type: none"> • Formulation claire d'une question. • Sélection de données documentaires pertinentes. • Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête. |
| 3 Établir des conclusions. | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée de la méthode choisie. • Détermination de critères d'appréciation appropriés. • Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions. • Élargissement de la question analysée. |

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45

Nombre d'unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique.
- À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|--|---|
| <p>1 Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types.</p> <p>2 Montrer la complémentarité de la science et de la technologie.</p> <p>3 Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques.</p> <p>4 Dédire différentes conséquences et questions qui découlent de certaines innovations scientifiques et technologiques récentes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration. • Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type. • Définition des termes et description des principales interrelations entre la science, la technique et la technologie : liens logiques et temporels, et apports mutuels. • Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques. • Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Formulation de questions pertinentes et plausibilité des éléments de réponse aux questions formulées. |
|--|---|

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
 Nombre d'unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.

Contexte de réalisation

- Individuellement ou en équipe.
- À partir d'un problème non complexe d'ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l'application de la démarche scientifique type.
- En utilisant des instruments scientifiques disponibles d'usage courant.
- À l'aide de documents de référence (écrits ou autres).

Éléments**Critères de performance**

1 Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type.

- Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type.

2 Formuler une hypothèse visant à résoudre un problème simple de nature scientifique et technologique.

- Description claire et précise du problème.
- Respect des caractéristiques de formulation d'une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.).

3 Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.

- Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point.
- Respect de la procédure expérimentale établie.
- Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments.
- Présentation claire et adéquate des résultats.
- Validité des relations établies entre l'hypothèse, la vérification et la conclusion.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45

Nombre d'unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte².

Contexte de réalisation

- Soit dans des langues modernes qui utilisent l'alphabet latin :
 - à l'occasion d'une conversation comportant un minimum de huit répliques;
 - à l'occasion d'une communication écrite comportant un minimum de huit phrases.
- Soit dans des langues modernes qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin :
 - à l'occasion d'une conversation comportant un minimum de six répliques;
 - à l'occasion d'une communication écrite comportant un minimum de six phrases.
- À partir de mises en situation sur des thèmes connus.
- À l'aide d'outils de référence.

Éléments**Critères de performance**

1 Saisir le sens d'un message oral.

L'apprentissage d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.

- Identification juste des mots et des expressions idiomatiques.
- Reconnaissance explicite du sens général de messages simples.
- Association logique entre les éléments du message.

2 Saisir le sens d'un message lu.

- Identification juste des mots et des expressions idiomatiques.
- Reconnaissance explicite du sens général de messages simples.
- Association logique entre les éléments du message.

² On entend par « restreinte » l'utilisation limitée des structures, du code grammatical et du vocabulaire de la langue étudiée. Cette limitation varie selon les difficultés propres à certaines langues modernes.

Langue moderne

Code : 000Z

- 3 Exprimer oralement un message simple.
- Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées.
 - Application appropriée des règles grammaticales.
 - Utilisation des verbes au présent de l'indicatif.
 - Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques.
 - Prononciation intelligible.
 - Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples.
 - Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.
- 4 Écrire un texte sur un sujet donné.
- Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées.
 - Application appropriée des règles grammaticales de base.
 - Utilisation des verbes au présent de l'indicatif.
 - Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques.
 - Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples.
 - Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
 Nombre d'unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.

Contexte de réalisation

- À l'occasion d'une conversation comportant un minimum de quinze répliques.
- À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin.
- À l'occasion d'une communication écrite comportant un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin.
- À partir :
 - de situations de la vie courante;
 - de sujets simples de la vie courante.
- À l'aide d'outils de référence.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|--|---|
| 1 Saisir le sens d'un message entendu. | <p>L'apprentissage d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message. |
| 2 Saisir le sens d'un message lu. | <ul style="list-style-type: none"> • Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message. |
| 3 Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne. | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Dialogue cohérent de complexité moyenne. |

Langue moderne

Code : 0010

- 4 Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.
- Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées.
 - Application appropriée des règles grammaticales.
 - Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif.
 - Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques.
 - Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne.
 - Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À l'occasion d'un échange verbal comportant un minimum de 20 répliques.
- À l'occasion de la rédaction d'un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin et de 15 phrases pour les autres langues).
- À partir des documents à portée socioculturelle.
- À l'aide d'ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite.

Éléments**Critères de performance**

1 Dégager le sens d'un message oral en langage courant.

L'apprentissage d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.

- Explication juste du sens général et des idées essentielles du message.
- Distinction claire des éléments structuraux de la langue.

2 Dégager le sens d'un texte de complexité moyenne.

- Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte.
- Distinction claire des éléments structuraux de la langue.

3 Échanger verbalement des idées sur un sujet.

- Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer.
- Utilisation appropriée du vocabulaire courant.
- Prononciation et intonation justes.
- Débit moyen dans un dialogue en langage courant.
- Cohérence dans l'expression du message.
- Réponses pertinentes aux questions posées.

4 Rédiger un texte de complexité moyenne.

- Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger.
- Justesse du vocabulaire.
- Cohérence de l'ensemble du texte.
- Respect des règles de présentation et de rédaction.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
 Nombre d'unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots.
- À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|--|---|
| <p>1 Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base en mathématiques ou en informatique.</p> <p>2 Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique.</p> <p>3 Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique au développement des autres domaines du savoir.</p> <p>4 Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique.</p> <p>5 Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Distinction de notions et de concepts de base. • Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique. • Utilisation adéquate de la terminologie. <ul style="list-style-type: none"> • Résumé descriptif de quelques grandes étapes. <ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples. <ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets. <ul style="list-style-type: none"> • Identification de quelques grandes influences. • Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles. • Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences. |
|--|---|

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
 Nombre d'unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Se servir d'une variété de notions et de procédés et utiliser des outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème.
- À partir des besoins de la vie courante.
- À l'aide d'outils familiers et de documents de référence.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|---|--|
| <p>1 Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique.</p> <p>2 Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis.</p> <p>3 Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes.</p> <p>4 Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Brève définition des notions. • Exécution correcte des opérations de base. • Utilisation adéquate de la terminologie. <ul style="list-style-type: none"> • Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques. • Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques. • Choix approprié en fonction des besoins. <ul style="list-style-type: none"> • Démarche planifiée et méthodique. • Utilisation correcte des outils et des procédés. • Résultats satisfaisants par rapport au contexte. • Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé. <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation juste en tenant compte du contexte. • Formulation claire et précise de l'interprétation. |
|---|--|

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
 Nombre d'unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À partir d'une production artistique désignée.
- À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots.

Éléments**Critères de performance**

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1 Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art. 2 Caractériser des courants artistiques. 3 Commenter un produit artistique. | <ul style="list-style-type: none"> • Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire. • Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, incluant un courant actuel. • Organisation cohérente des observations, incluant l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification. |
|--|--|

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
 Nombre d'unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Réaliser une production artistique.

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À l'occasion d'un exercice pratique.
- Dans un contexte de création ou d'interprétation.
- À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé.

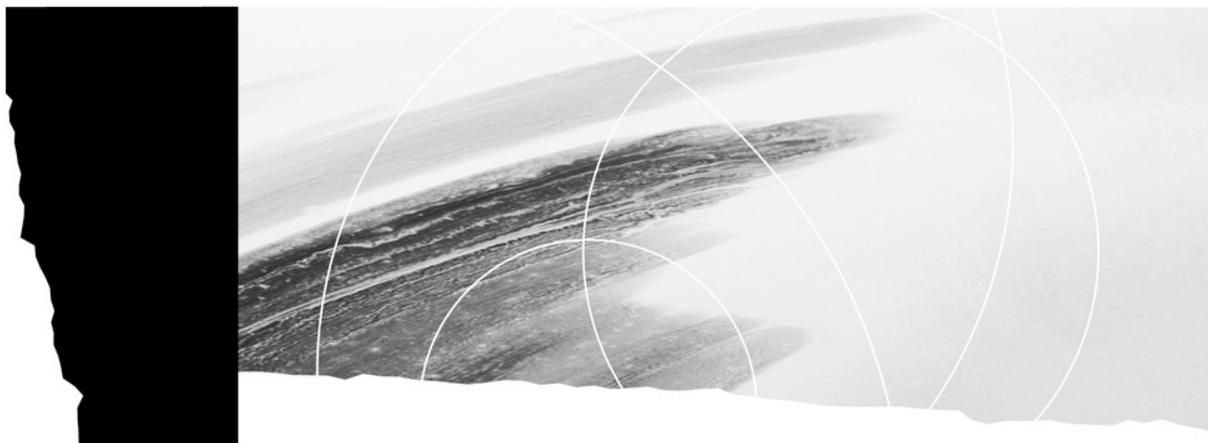
Précisions sur la compétence**Critères de performance**

- 1 Reconnaître les principaux modes d'expression d'un médium artistique.
- 2 Utiliser le médium.

- Identification des particularités : originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres.
- Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage.
- Application adéquate des techniques artistiques.
- Respect des exigences du mode de production.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
 Nombre d'unités : 2



Deuxième partie

Buts de la formation spécifique

**Intentions éducatives en formation
spécifique**

Matrice des compétences

Harmonisation

**Objectifs et standards de la formation
spécifique**

Buts de la formation spécifique

Le programme d'études *Soins infirmiers* vise à former des personnes aptes à exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier. Les diplômées et diplômés du programme d'études doivent également, pour obtenir le droit de pratique, réussir l'examen préalable à l'obtention du permis d'exercice délivré par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).

L'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers définit de la façon suivante l'exercice de la profession :

« L'exercice infirmier consiste à évaluer l'état de santé d'une personne, à déterminer et à assurer la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers, à prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie ainsi qu'à fournir les soins palliatifs.³ »

Conformément à l'article 36, 14 activités sont réservées à l'infirmière et à l'infirmier :

- évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier;
- initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance;
- initier des mesures diagnostiques à des fins de dépistage dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la *Loi sur la santé publique* (2001, chapitre 60);
- effectuer des examens et des tests diagnostiques invasifs, selon une ordonnance;
- effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance;
- déterminer le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments et prodiguer les soins et les traitements qui s'y rattachent;
- appliquer des techniques invasives;
- contribuer au suivi de la grossesse, à la pratique des accouchements et au suivi post-natal;
- effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes;
- administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance;
- procéder à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la *Loi sur la santé publique*;
- mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance;
- décider de l'utilisation des mesures de contention.

De plus, en vertu de l'article 39.4 du Code des professions,⁴ l'infirmière ou l'infirmier peut, dans l'exercice de ses fonctions, intervenir auprès des individus, des familles et des collectivités en matière d'information, de promotion de la santé et de prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux.

La conception de la profession véhiculée dans le programme d'études est encadrée par cette loi et rend compte des nouvelles réalités en matière de santé et de soins. Elle est aussi tributaire de la philosophie des soins de santé primaires préconisée par l'Organisation mondiale de la santé⁵. Enfin, le programme d'études s'inspire des concepts intégrateurs (personne, santé, environnement, soin), des croyances et des postulats retenus par l'OIIQ (Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec) comme assises de l'exercice de la profession.

3 Loi sur les infirmières et les infirmiers, article 36

4 Code des professions, article 39.4

5 Organisation mondiale de la santé. Santé pour tous en l'an 2000, Genève. (1978).

À leur entrée sur le marché du travail, l'infirmière et l'infirmier formés à l'ordre d'enseignement collégial exerceront leur rôle professionnel auprès de personnes et de leurs proches, dans les différents établissements publics et privés du réseau de la santé. Elles ou ils pourront intervenir, dans le contexte de soins de courte et de longue durée, auprès d'une clientèle en périnatalité, auprès d'enfants, d'adolescentes et d'adolescents, d'adultes et de personnes âgées.

Conformément aux buts généraux de la formation, la composante de formation spécifique du programme d'études *Soins infirmiers* vise à :

- Rendre la personne efficace dans l'exercice d'une profession, soit :
 - lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités associées à une profession;
 - lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.).
- Favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, soit :
 - lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier de la profession choisie;
 - lui faire connaître ses droits et ses responsabilités comme travailleur ou travailleuse.
- Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit :
 - lui permettre de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail;
 - lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées;
 - lui permettre de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise;
 - lui permettre d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence.
- Favoriser la mobilité professionnelle de la personne, soit :
 - lui permettre d'adopter une attitude positive à l'égard des changements;
 - lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneurship.

Le programme d'études techniques *Soins infirmiers* constitue une formation initiale. Un certain nombre d'activités professionnelles de l'infirmière et de l'infirmier, par exemple l'intervention en soins critiques, l'enseignement des soins infirmiers, la gestion, la recherche, pour ne nommer que celles-là, font appel à des connaissances et à des habiletés cliniques plus poussées qui relèvent d'une formation universitaire. La personne détentriche du diplôme d'études collégiales qui aspire à ces autres rôles pourra poursuivre sa formation à l'ordre d'enseignement universitaire.

Intentions éducatives en formation spécifique

Les intentions éducatives en formation spécifique s'appuient sur des valeurs et préoccupations importantes et qui servent de guide aux interventions auprès de l'étudiante ou de l'étudiant. Elles touchent généralement des dimensions significatives du développement professionnel et personnel qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites au niveau des buts de la formation ou des objectifs et standards. Elles peuvent porter sur des attitudes importantes, des habitudes de travail, des habiletés intellectuelles, etc.

Pour le programme d'études *Soins infirmiers* les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- acquérir une vision holistique de la personne et du soin;
- développer une approche clinique individualisée, respectueuse de la personne;
- développer une pensée réflexive;
- développer un jugement clinique;
- développer la capacité de communiquer et d'interagir avec les personnes, les équipes de travail et les autres intervenantes et intervenants;
- développer la capacité d'adaptation aux personnes, aux différentes réalités, aux différentes situations et environnements de travail;
- développer une identité et un agir professionnels;
- développer le souci de parfaire et de maintenir ses compétences.

Matrice des compétences

La matrice des compétences permet d'avoir un aperçu global du programme d'études techniques. Elle regroupe l'ensemble des composantes du programme d'études, et situe chacune des compétences de la formation spécifique.

La matrice des compétences comprend :

- les compétences générales de la formation spécifique qui portent sur des activités de travail communes à différentes tâches ou situations;
- les compétences particulières, qui portent sur des tâches directement rattachées à l'exercice de la profession.

La matrice des compétences permet de voir les liens qui existent entre les compétences générales, placées à l'horizontale, et les compétences particulières, placées à la verticale. Le symbole (o) indique un lien, dans l'exercice de la profession, entre une compétence particulière et une compétence générale.

L'ordre de présentation des compétences de la formation spécifique reflète la conception du programme d'études, mais n'infère pas l'application qu'on en fera. La matrice des compétences est fournie à titre indicatif.

MATRICE DES COMPÉTENCES

Soins infirmiers	COMPÉTENCES PARTICULIÈRES	Numéro de la compétence	COMPÉTENCES GÉNÉRALES													
			Analyser la fonction de travail	Développer une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement	Composer avec les réactions et les comportements d'une personne	Se référer à une conception de la discipline infirmière pour définir sa pratique professionnelle	Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins	Établir une communication aidante avec la personne et ses proches	Composer avec des réalités sociales et culturelles liées à la santé	Relever des désordres immunologiques et des infections aux mécanismes physiologiques et métaboliques	Interpréter une situation clinique en se référant aux pathologies et aux problèmes relevant du domaine infirmier	Établir des liens entre la pharmacothérapie et une situation clinique	Enseigner à la personne et à ses proches	S'adapter à différentes situations de travail	Établir des relations de collaboration avec les intervenantes et les intervenants	Concevoir son rôle en s'appuyant sur l'éthique et sur les valeurs de la profession
Numéro de la compétence	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	13	14	16	17	
Assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé	12	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées hospitalisés requérant des soins infirmiers de médecine et de chirurgie	15	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Intervenir auprès d'une clientèle requérant des soins infirmiers en périnatalité	18	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Intervenir auprès d'enfants ainsi que d'adolescentes et d'adolescents requérant des soins infirmiers	19	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Intervenir auprès de personnes recevant des soins infirmiers en médecine et en chirurgie dans des services ambulatoires	20	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Intervenir auprès de personnes requérant des soins infirmiers en santé mentale	21	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées en perte d'autonomie requérant des soins infirmiers en établissement	22	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Harmonisation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents; elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement; enfin, elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites identiques; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Soins infirmiers* ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études. Les informations relatives aux travaux réalisés et à leurs résultats sont présentées dans le document *Tableaux d'harmonisation Soins infirmiers*.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Analyser la fonction de travail.

Contexte de réalisation

- En se référant à l'organisation actuelle du réseau de la santé et des services sociaux.
- À partir des lois, des règlements, des normes et des codes en vigueur.
- À partir d'information concernant les établissements de santé des secteurs public ou privé.
- À l'aide de données récentes sur la profession.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|--|--|
| <p>1 Caractériser la fonction d'infirmière et d'infirmier et ses conditions d'exercice.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de l'information recueillie. • Définition précise de la fonction de travail et de ses conditions d'exercice. • Reconnaissance juste des milieux de travail et du rôle des divers intervenants. • Reconnaissance juste des possibilités de pratique entrepreneuriale dans le secteur de la santé. • Reconnaissance des cheminements de carrière possibles. |
| <p>2 Examiner les tâches liées à la fonction de travail.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Examen convenable des tâches ainsi que des conditions d'exécution et des exigences s'y rapportant. • Mise en relation du processus de travail et des tâches. • Prise en considération des principaux modèles d'organisation du travail. |
| <p>3 Examiner les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice de la fonction de travail.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des liens établis entre les habiletés et les comportements et les différentes tâches de la fonction de travail. • Reconnaissance des habiletés et des comportements particuliers à l'exercice infirmier dans certains milieux cliniques. |

Code : 01Q0

- 4 Examiner la législation s'appliquant à l'exercice professionnel.
- Reconnaissance du rôle, des pouvoirs et des responsabilités des différents organismes liés à la profession.
 - Examen attentif du contexte juridique lié à l'exercice de la profession.
 - Reconnaissance des limites de l'exercice de la profession.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Développer une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement.

Contexte de réalisation

- En vue d'évaluer la condition de santé d'une personne et de saisir des problématiques en matière de santé.
- À partir d'information clinique, médicale et scientifique.
- À l'aide d'ouvrages de référence.
- En utilisant la terminologie des sciences de la santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Se représenter le corps humain du point de vue de l'anatomie.

- Localisation précise des régions et des structures anatomiques du corps.
- Reconnaissance précise de l'organisation structurale du corps.
- Justesse de la représentation.

2 Se représenter le corps humain comme un ensemble de systèmes.

- Désignation exacte de la fonction des organes constituant chacun des systèmes.
- Reconnaissance des caractéristiques physiologiques des systèmes.
- Mise en évidence des liens fonctionnels entre les systèmes.

3 Établir des liens entre la nutrition et le fonctionnement de l'organisme.

- Identification des composés et des réactions chimiques essentiels au fonctionnement de l'organisme.
- Reconnaissance des principaux nutriments, de leur apport fonctionnel et de leurs sources alimentaires.
- Reconnaissance des facteurs pouvant influencer sur les besoins nutritionnels de l'organisme.

4 Concevoir le corps humain comme un organisme en recherche d'équilibre.

- Définition précise des mécanismes contribuant à l'homéostasie.
- Reconnaissance des conditions favorisant l'homéostasie.
- Reconnaissance des facteurs à l'origine des perturbations de l'homéostasie.

Code : 01Q1

- 5 Saisir l'incidence d'un déséquilibre biologique sur le fonctionnement de l'organisme.
- Prise en considération des modalités d'apparition du déséquilibre.
 - Détermination juste des processus physiologiques et des réactions systémiques.
 - Mise en relation pertinente des manifestations physiologiques ou métaboliques et du déséquilibre.
 - Prise en considération du caractère évolutif du déséquilibre.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Composer avec les réactions et les comportements d'une personne.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- Avec des personnes de tous les âges.
- Dans des situations professionnelles variées.
- En collaboration avec des personnes-ressources professionnelles.
- À l'aide d'ouvrages de référence.
- Dans le respect des règles de déontologie.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Établir un contact initial avec la personne.

- Manifestation d'ouverture et de disponibilité.
- Utilisation d'une approche adaptée à la personne et au contexte.
- Efficacité de la communication.
- Utilisation d'un langage approprié.

2 Décrire les réactions et les comportements de la personne.

- Manifestation de vigilance, d'attention et de perspicacité.
- Prise en considération du stade de développement de la personne.
- Prise en considération des facteurs environnementaux susceptibles d'influer sur la personne.
- Relevé des indices verbaux et non verbaux permettant de cerner les réactions et les comportements de la personne.
- Description claire et concise.
- Emploi d'une terminologie appropriée.

3 Interpréter les réactions et les comportements de la personne.

- Prise en considération de la situation.
- Établissement de liens pertinents entre les réactions et les comportements observés et le développement normal.
- Identification correcte des mécanismes d'adaptation de la personne.
- Reconnaissance des principaux mécanismes de défense de la personne.
- Reconnaissance des indices de perturbation possible.

- 4 Apprécier le potentiel de dangerosité d'une situation.
- Manifestation de vigilance.
 - Relevé précis des changements significatifs d'attitudes et de comportements.
 - Identification des comportements précurseurs de violence envers soi.
 - Reconnaissance rapide des signes précurseurs d'une agression dirigée vers autrui.
- 5 Réagir à des situations à risques.
- Application rigoureuse du protocole d'intervention particulier à la situation.
 - Utilisation de mesures visant à protéger la personne et l'entourage.
 - Adoption de comportements visant à assurer sa propre sécurité.
 - Empressement à signaler la situation et à s'en remettre aux personnes-ressources.
- 6 Effectuer une auto évaluation.
- Examen critique de ses réactions et de ses comportements.
 - Appréciation de sa capacité à faire une lecture pertinente des réactions et des comportements d'une personne.
 - Appréciation réaliste de la qualité de son intervention.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Se référer à une conception de la discipline infirmière pour définir sa pratique professionnelle.

Contexte de réalisation

- À partir des orientations et des règles de pratique professionnelle établies par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.
- À partir d'un modèle conceptuel pour la discipline infirmière.
- À l'aide d'instruments de travail et d'ouvrages de référence.
- En utilisant la terminologie propre à la discipline infirmière et aux sciences de la santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Appuyer son action sur les assises de l'exercice professionnel.

- Reconnaissance du caractère unique et multidimensionnel de la personne.
- Recours à une conception actuelle de la santé.
- Prise en considération des facteurs environnementaux pouvant influencer sur les besoins et les expériences en santé.
- Utilisation d'une approche individualisée.
- Prise en considération de l'approche des soins de santé primaires.
- Expression d'une volonté d'intégrer les concepts centraux de la discipline infirmière.

2 Se baser sur un modèle conceptuel dans l'exercice de ses fonctions.

- Établissement de liens pertinents entre les assises de l'exercice de la profession et le modèle conceptuel.
- Souci de transposer dans son action les postulats et les valeurs du modèle.
- Adoption d'attitudes et de comportements en accord avec le modèle conceptuel.
- Utilisation correcte des outils de travail élaborés selon le modèle.

3 Utiliser une démarche de soins.

- Application judicieuse des étapes de la démarche et détermination ou ajustement du plan thérapeutique infirmier s'il y a lieu.
- Recours approprié aux sources d'information.
- Analyse et interprétation pertinentes de l'information.
- Formulation convenable du problème, des résultats escomptés et des actions à entreprendre.
- Évaluation constructive des actions, des moyens et des résultats.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- auprès de personnes de tous les âges.
- En référence à un plan thérapeutique infirmier et à un plan de soins et de traitements infirmiers.
- En collaboration avec des professionnelles et professionnels de la santé.
- À partir de données cliniques; d'ordonnances individuelles ou collectives; d'outils d'encadrement clinique et de consignes et de formulaires.
- À l'aide d'instruments, d'outils de soins et de tests d'évaluation et d'ouvrages de référence.
- En respectant les règles d'hygiène, d'asepsie, de santé et de sécurité au travail.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Accomplir les étapes préparatoires à l'application de la méthode.

- Prise en considération de l'état physique et psychologique de la personne.
- Détermination des contre-indications possibles.
- Préparation appropriée de la personne : confort et sécurité.
- Préparation rigoureuse du matériel.
- Information et consignes adaptées à la personne et à la situation.

2 Procéder à l'examen clinique d'une personne.

- Recherche minutieuse des manifestations cliniques objectives et subjectives.
- Respect rigoureux des méthodes d'auscultation, de palpation, d'inspection et de percussion.
- Repérage des caractéristiques cliniques significatives.
- Mise en relation pertinente des données recueillies.
- Prise en considération des réactions et de l'état de la personne.

- 3 Effectuer la surveillance de l'état de santé physique d'une personne.
- Prise en considération des facteurs pouvant modifier les résultats de l'évaluation.
 - Utilisation efficace et sécuritaire des outils ou tests d'évaluation.
 - Respect des principes et des étapes d'exécution.
 - Justesse de la mesure et de l'observation des paramètres.
 - Interprétation pertinente des résultats.
 - Vérification des données obtenues par monitoring.
 - Communication rapide de tout changement ou de résultats anormaux.
 - Réaction appropriée à la situation.
- 4 Évaluer les fonctions cognitives et les fonctions affectives d'une personne.
- Prise en considération des facteurs susceptibles d'influer sur la personne.
 - Utilisation efficace et sécuritaire des outils ou tests d'évaluation.
 - Appréciation juste de l'orientation, de la mémoire, de la concentration et du calcul, du jugement et du processus de la pensée.
 - Appréciation juste du comportement, des réactions et de l'état émotionnel de la personne.
 - Réaction appropriée à la situation.
- 5 Apprécier l'autonomie fonctionnelle d'une personne.
- Prise en considération de l'état de santé, des habitudes de vie et des ressources de la personne.
 - Appréciation juste de la capacité de la personne à accomplir les activités domestiques et les activités de la vie quotidienne.
 - Appréciation juste des risques associés au comportement et à l'environnement de la personne.
 - Perspicacité et discernement quant aux besoins d'assistance de la personne.

- 6 Effectuer des soins et des traitements infirmiers et médicaux.
- Vérification minutieuse de l'ordonnance du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitements infirmiers selon le cas.
 - Respect rigoureux des principes et des étapes d'exécution des soins.
 - Dextérité et sécurité dans l'exécution de la méthode de soins.
 - Application judicieuse des mesures d'assistance et de soutien pour les activités de la vie quotidienne.
 - Manipulation et élimination sécuritaires du matériel et des déchets biomédicaux.
 - Utilisation judicieuse d'outils complémentaires de soins autorisés par l'ordre professionnel.
- 7 Administrer des médicaments par les différentes voies.
- Prise en considération de l'ordonnance médicale.
 - Choix judicieux du matériel en fonction de la voie d'administration et des caractéristiques physiques de la personne.
 - Respect des principes et des règles de préparation, de vérification et d'administration des médicaments.
 - Dextérité et sécurité dans l'exécution de la méthode.
 - Manipulation et élimination sécuritaires du matériel et des déchets biomédicaux.
- 8 Consigner l'information au dossier.
- Respect des principes et des règles de documentation des soins⁶.
 - Précision des données inscrites.
 - InSCRIPTION de toute l'information pertinente.
 - Emploi d'une terminologie appropriée.

6 Ceci inclut l'application de la norme de documentation du plan thérapeutique infirmier.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Établir une communication aidante avec la personne et ses proches.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- Dans des situations professionnelles variées.
- À partir de données cliniques; du dossier de santé d'une personne, d'un plan thérapeutique infirmier, d'un plan de soins et de traitements infirmiers ou d'un plan d'intervention interdisciplinaire.
- À l'aide d'instruments de collecte de données et de grilles d'évaluation et d'ouvrages de référence.
- Dans le respect des règles de déontologie.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Entrer en relation avec la personne et son entourage.

- Prise en considération des caractéristiques physiques, psychologiques et socioculturelles de l'interlocutrice ou de l'interlocuteur.
- Manifestation de réceptivité et de partage.
- Écoute attentive et respectueuse.
- Utilisation appropriée des techniques de communication verbale.
- Utilisation avisée de la communication non-verbale.

2 Créer une alliance avec la personne et son entourage.

- Clarification des besoins, des attentes et des valeurs des personnes concernées.
- Justesse et clarté de l'information transmise aux personnes quant à leurs droits et responsabilités.
- Respect des valeurs, des besoins, des attentes et de la capacité d'autodétermination.
- Expression d'une volonté de s'engager et de susciter l'engagement des personnes dans la planification des soins.
- Établissement d'une entente claire avec la personne et son entourage.
- Pertinence du soutien offert à la personne et à son entourage.

- 3 Conduire un entretien.
- Planification judicieuse de l'entretien.
 - Entente claire avec la personne quant au but et au déroulement de l'entretien.
 - Pertinence des interventions en fonction du type d'entretien.
 - Efficacité de la communication à chacune des phases de l'entretien.
 - Évaluation appropriée, avec la personne, de l'atteinte du but poursuivi.
- 4 Interagir dans le cadre d'une relation aidante.
- Appréciation de l'état émotionnel et du besoin d'aide de la personne.
 - Manifestation d'une volonté de susciter et d'accueillir l'expression du vécu de la personne.
 - Établissement conjoint d'objectifs précis et réalistes.
 - Pertinence des attitudes et des comportements.
 - Utilisation judicieuse des techniques de communication verbale et non verbale.
 - Prise en considération de l'effet de ses propres besoins et émotions.
 - Approche appropriée à la phase de la relation aidante.
- 5 Accompagner une personne dans un processus décisionnel concernant sa santé.
- Respect des valeurs, des besoins, des attentes et de la capacité d'autodétermination de la personne.
 - Soutien adapté à la personne au moment :
 - de la clarification de la problématique;
 - de l'exploration des avenues possibles;
 - du choix d'une option.
 - Respect de la décision de la personne.
- 6 Accompagner une personne qui traverse un deuil ou subit une perte ainsi que son entourage.
- Prise en considération des besoins particuliers des personnes en cause.
 - Pertinence de l'information transmise sur le processus de deuil ou de perte et sur les réactions qu'il provoque.
 - Interventions appropriées aux comportements et aux réactions des personnes concernées.
 - Manifestation d'attitudes aidantes.

- 7 Porter un jugement sur les relations établies.
- Analyse pertinente de ses réactions.
 - Examen critique de ses attitudes et de ses comportements.
 - Prise en considération des limites à son engagement personnel et professionnel.
 - Détermination réaliste de ses forces et de ses lacunes.
 - Détermination de moyens concrets pour améliorer la qualité de ses relations interpersonnelles.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Composer avec des réalités sociales et culturelles liées à la santé.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- En se référant aux lois, aux politiques et aux mesures sociales et économiques en matière de santé.
- Dans des situations professionnelles variées.
- En collaboration avec des professionnelles et des professionnels.
- À partir de réflexions personnelles et d'échanges de vues avec des collègues.
- À l'aide d'ouvrages de référence.
- Dans le respect des règles de déontologie et des droits de la personne.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Considérer le contexte social dans lequel s'inscrit sa pratique professionnelle.

- Prise en considération de la dimension sociale de la santé et de la maladie.
- Prise en considération de la nature et de l'organisation des soins et des services de santé offerts à une population.
- Reconnaissance des caractéristiques démographiques d'une population donnée.
- Reconnaissance des inégalités sociales en matière de santé.
- Reconnaissance de l'incidence des changements sociaux sur sa pratique professionnelle.

2 Tenir compte du contexte familial de la personne.

- Prise en considération des valeurs familiales auxquelles se réfère la personne.
- Prise en considération du type de famille dans laquelle vit la personne.
- Prise en considération des relations familiales.
- Prise en considération du rôle de la personne dans la famille et de la perception qu'elle en a.
- Vigilance quant aux risques ou aux signes de violence, de négligence ou de maltraitance.
- Recherche de liens possibles entre la situation de santé de la personne et le contexte familial.

- 3 Tenir compte des caractéristiques socioculturelles de la personne.
- Prise en considération :
 - du style de vie de la personne;
 - de sa condition sociale;
 - de son appartenance ethnique, culturelle, religieuse, etc.;
 - de l'existence d'un ou de plusieurs problèmes dits « sociaux » (itinérance, marginalité, prostitution, toxicomanie, etc.).
 - Prise en considération des valeurs et des croyances de la personne.
 - Manifestation d'habiletés favorisant la communication et l'établissement d'un climat de confiance.
 - Appréciation des attitudes et des comportements de la personne relativement à la santé et à la maladie.
- 4 Évaluer ses attitudes et ses comportements par rapport à la diversité socioculturelle.
- Évaluation de ses réactions spontanées.
 - Examen de ses préjugés.
 - Appréciation juste de sa capacité relationnelle et de son ouverture d'esprit.
 - Détermination de moyens concrets visant l'amélioration de son interaction.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Relier des désordres immunologiques et des infections aux mécanismes physiologiques et métaboliques.

Contexte de réalisation

- En vue de saisir diverses problématiques en matière de santé.
- À partir d'information clinique, médicale et scientifique.
- À l'aide d'ouvrages de référence.
- En utilisant la terminologie des sciences de la santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- 1 Préciser l'action d'un agent agresseur sur l'organisme humain.
- 2 Définir les réactions de l'organisme agressé.
- 3 Décrire le désordre infectieux ou immunologique.
- 4 Relier le désordre immuno-pathologique et la thérapeutique.

- Reconnaissance des caractéristiques du type d'agresseur.
- Prise en considération du mode de transmission.
- Description précise du pouvoir pathogène.
- Mise en évidence des activités de résistance de l'organisme agressé.
- Reconnaissance des conditions favorables ou contraires à l'homéostasie.
- Reconnaissance des fonctions physiologiques et métaboliques perturbées.
- Prise en considération du caractère évolutif du déséquilibre biologique.
- Détermination précise des phases de développement du désordre.
- Reconnaissance du processus physiologique du désordre.
- Description précise des manifestations physiologiques et métaboliques.
- Reconnaissance des caractéristiques épidémiologiques du désordre.
- Prise en considération des manifestations physiologiques et métaboliques.
- Reconnaissance des examens contribuant au diagnostic.
- Prise en considération du type d'agent agresseur.
- Mise en évidence des principes qui sous-tendent la thérapeutique.

5 Examiner les mesures de prévention ou de contrôle d'une infection.

- Reconnaissance du processus infectieux.
- Repérage judicieux des risques de contamination.
- Reconnaissance des barrières nécessaires à la prévention et au contrôle de l'infection.
- Prise en considération des précautions universelles.
- Prise en considération des règles et des procédures de travail en milieu stérile et en milieu contaminé.
- Prise en considération des mesures de sécurité s'appliquant à la manipulation et à l'élimination sécuritaires des déchets biomédicaux.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Interpréter une situation clinique en se référant aux pathologies et aux problèmes relevant du domaine infirmier.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- Pour des problèmes de santé physique et mentale affectant des personnes de tous les âges.
- À partir de données cliniques et d'un dossier de santé et d'un diagnostic médical.
- À l'aide de documents traitant des problèmes qui relèvent du domaine infirmier et d'ouvrages de référence.
- En utilisant la terminologie des sciences infirmières et des sciences de la santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Décrire la pathologie.

- Définition exacte de la pathologie.
- Reconnaissance du processus physiopathologique.
- Mise en relation pertinente des manifestations cliniques et du problème de santé diagnostiqué.
- Appréciation juste des facteurs de risques.
- Reconnaissance précise de l'étiologie.
- Prise en considération des facteurs épidémiologiques.
- Reconnaissance du processus évolutif et des complications possibles.

2 Relier les résultats des examens et la pathologie diagnostiquée.

- Consultation attentive du dossier de santé de la personne.
- Identification correcte des examens prescrits.
- Reconnaissance des résultats normaux.
- Appréciation juste des écarts entre les résultats et la normalité.

3 Relier la pathologie et la thérapeutique.

- Reconnaissance des modalités thérapeutiques associées à la pathologie.
- Définition correcte du ou des traitements prescrits.
- Reconnaissance des principes qui sous-tendent les traitements et les soins.
- Prise en considération des interventions du plan de traitement médical.

Code : 01Q8

- 4 Cerner les problèmes qui relèvent du domaine infirmier en lien avec la situation de santé.
 - Analyse rigoureuse de l'ensemble des données.
 - Identification précise des problèmes actuels ou potentiels qui relèvent du domaine infirmier.
 - Reconnaissance des facteurs d'influence.

- 5 Dégager les interventions infirmières.
 - Analyse de la situation dans sa globalité.
 - Détermination judicieuse des soins et des traitements infirmiers.
 - Détermination des interventions en lien avec le plan d'intervention interdisciplinaire.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Établir des liens entre la pharmacothérapie et une situation clinique.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- En collaboration avec des professionnelles et professionnels de la santé.
- À partir de la Loi sur les stupéfiants et ses règlements; de la Loi sur les aliments et drogues et ses règlements; des règles en vigueur dans l'établissement de santé; d'ordonnances individuelles ou collectives; du dossier de santé d'une personne et d'un plan thérapeutique infirmier, d'un plan de soins et de traitements infirmiers et de données cliniques.
- À l'aide de formulaires et d'ouvrages de référence.
- Dans le respect de la législation et des règles de déontologie.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Interpréter une ordonnance médicale relativement à la médication.

- Reconnaissance juste du type d'ordonnance.
- Identification correcte de la classe de médicament.
- Décodage précis :
 - de la dose prescrite;
 - de la forme pharmaceutique;
 - de la voie et de l'horaire d'administration.

2 Lier les manifestations cliniques et le médicament prescrit.

- Prise en considération de la classe de médicaments.
- Définition correcte des mécanismes d'action du médicament.
- Reconnaissance des indications et des contre-indications par rapport à la situation clinique.
- Reconnaissance d'alternatives possibles à la médication.

- 3 Anticiper les effets du médicament.
- Prise en considération des principes de pharmacocinétique et de pharmacodynamie.
 - Prise en considération des risques d'interactions médicamenteuses, d'intolérance et d'allergie.
 - Reconnaissance :
 - des effets thérapeutiques;
 - des effets secondaires;
 - des effets toxiques.
 - Prise en considération des risques d'accoutumance ou de dépendance.
- 4 Préciser les conditions d'administration du médicament.
- Respect des principes de pharmacocinétique et de pharmacodynamie.
 - Analyse rigoureuse des données cliniques afin prendre les décisions relatives à :
 - la pertinence d'administrer ou non le médicament;
 - l'ajustement de la médication;
 - de la dose à administrer;
 - de la voie d'administration à privilégier.
 - Justification pertinente :
 - de la décision d'administrer ou non le médicament;
 - de la dose à administrer;
 - de la voie d'administration retenue.
 - Détermination, au plan thérapeutique infirmier ou au plan de soins et de traitements infirmiers selon le cas, des modalités d'administration du médicament, s'il y a lieu.
 - Respect des principes et des précautions s'appliquant à la préparation et à l'administration du médicament.
 - Prise en considération des facteurs physiologiques, psychologiques et environnementaux influant sur l'action des médicaments.
- 5 Sélectionner des mesures de soutien relatives à la médication.
- Choix judicieux de l'information à transmettre à la personne.
 - Reconnaissance des principes et des directives s'appliquant à l'automédication.
 - Prise en considération des risques de non-observance.
 - Choix de mesures pertinentes d'appui à l'observance.

Code : 01Q9

6 Prévoir un suivi de l'ordonnance.

- Reconnaissance des critères d'efficacité thérapeutique.
- Prise en considération des effets secondaires.
- Attention portée :
 - aux signes de surdosage;
 - aux complications associées au mode d'administration;
 - aux signes d'intolérance ou d'allergie.
- Prise en considération des règles d'inscription de l'information.
- Description précise des réactions de la personne.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Enseigner à la personne et à ses proches.

Contexte de réalisation

- En vue de la promotion de la santé, de la prévention de la maladie, du traitement ou de la réadaptation.
- En se référant à l'article 39.4 du Code des professions.
- En collaboration avec d'autres professionnelles ou professionnels.
- Selon le plan thérapeutique infirmier.
- À partir d'un plan de soins et de traitements infirmiers et de plans ou de programmes d'enseignement.
- À l'aide de matériel didactique; d'équipement informatique et audiovisuel; d'ouvrages de référence.
- En respectant les principes pédagogiques.
- En utilisant un langage adapté à la personne.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Déterminer les besoins et les attentes en matière d'information et d'apprentissage.

- Appréciation juste de la capacité d'apprentissage de la ou des personnes sur le plan physique, intellectuel et psychologique.
- Appréciation juste de la motivation à apprendre.
- Clarification de la nature des besoins et des attentes.
- Prise en considération des connaissances actuelles de la ou des personnes.
- Vérification de l'incidence possible des facteurs socioculturels.

2 Fournir de l'information en matière de santé, de soins et de services.

- Sélection d'un contenu pertinent en fonction du besoin déterminé.
- Utilisation d'une approche adaptée aux personnes visées.
- Clarté des renseignements fournis.
- Vérification de la compréhension de l'information.
- Évaluation de la réponse apportée au besoin.

- | | |
|---|--|
| 3 Structurer une activité d'enseignement. | <ul style="list-style-type: none">• Détermination de priorités d'enseignement correspondant aux besoins définis.• Établissement d'objectifs d'apprentissage pertinents et réalistes.• Sélection du contenu et du matériel pédagogique appropriés.• Choix d'une méthode convenant à la ou aux personnes et à la situation.• Choix d'un moment opportun. |
| 4 Donner de l'enseignement sur une base individuelle. | <ul style="list-style-type: none">• Création et maintien d'un climat propice à l'apprentissage.• Explication précise des objectifs poursuivis.• Intervention adaptée à l'état de la personne et à ses besoins immédiats.• Manifestation d'une attitude chaleureuse et respectueuse.• Pertinence du soutien accordé à la personne. |
| 5 Donner de l'information à un petit groupe de personnes. | <ul style="list-style-type: none">• Création et maintien d'un climat propice à l'apprentissage et aux échanges de vues.• Explication précise des objectifs poursuivis et du déroulement.• Utilisation correcte de techniques de base en animation.• Pertinence du soutien accordé aux participantes et aux participants. |
| 6 Évaluer les résultats de l'activité. | <ul style="list-style-type: none">• Évaluation correcte avec la ou les personnes :<ul style="list-style-type: none">– des apprentissages réalisés;– du déroulement de l'activité;– de l'atteinte des objectifs.• Évaluation judicieuse de ses habiletés à transmettre de l'information et à enseigner. |
| 7 Consigner l'information au dossier. | <ul style="list-style-type: none">• Respect des principes et des règles de documentation des soins.• Précision des données inscrites.• Inscription de toute l'information pertinente.• Emploi d'une terminologie appropriée. |

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- En se référant aux politiques et aux conceptions actuelles en matière de santé.
- En vue de la promotion, du maintien de la santé et de la prévention de la maladie.
- En collaboration avec des établissements du réseau de la santé, des associations, des organismes ou des institutions.
- En collaboration avec les intervenantes et intervenants du milieu de la santé et du milieu communautaire.
- Selon le plan thérapeutique infirmier, s'il y a lieu.
- À partir de programmes d'enseignement; de programmes de santé; du PIQ (Protocole d'immunisation du Québec); des Priorités nationales de santé publique; des règles de soins infirmiers en vigueur dans l'établissement et de matériel didactique.
- À l'aide d'instruments de mesure et d'appareils et d'ouvrages de référence.
- Dans le respect des règles de déontologie; de la législation en vigueur et de l'approche des soins de santé primaires.
- En utilisant un langage adapté à la personne.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- 1 Effectuer des activités de soins dans le cadre d'un programme de prévention.

- Prise en considération de la clientèle visée et des objectifs poursuivis.
- Préparation rigoureuse de l'activité de soins.
- Respect des règles ou des protocoles établis.
- Relevé des données pertinentes.
- Réponse adaptée aux besoins et aux attentes de la personne.
- Justesse de la décision d'administrer ou non un vaccin.
- Interventions effectuées correctement.
- Vigilance quant à l'existence ou à l'éventualité d'un problème de santé.
- Orientation de la personne vers les ressources appropriées, s'il y a lieu.

- | | |
|---|--|
| 2 Promouvoir de saines habitudes de vie. | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'une approche individualisée. • Collecte de l'information pertinente concernant les habitudes et le milieu de vie de la personne. • Renforcement des saines habitudes. • Détermination juste, avec la personne, de moyens de maintenir ou d'améliorer sa qualité de vie ou de prévenir les problèmes de santé. |
| 3 Sensibiliser la personne relativement à différentes situations à risques. | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'une approche individualisée. • Détermination, avec la personne, des risques associés à ses habitudes de vie, à son comportement et à son environnement. • Information pertinente quant à la nature des risques relevés. • Recherche, avec la personne, de moyens d'agir sur les facteurs de risques. |
| 4 Soutenir la personne dans la prise en charge de sa santé. | <ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits et des valeurs de la personne. • Appréciation juste de l'intérêt de la personne pour la recherche d'un mieux-être. • Évaluation correcte des capacités de la personne. • Souci de responsabiliser la personne. |
| 5 Apprécier la capacité de prise en charge de la personne à son retour en milieu naturel. | <ul style="list-style-type: none"> • Détermination du moment opportun pour visiter la personne. • Qualité du contact établi avec la personne. • Attention portée au milieu de vie de la personne. • Relevé des facteurs de risque liés à la personne et à l'environnement. • Reconnaissance des réactions et de la capacité d'adaptation de la personne et de ses proches à la situation de santé. • Appréciation du niveau de connaissances de la personne et de ses proches relativement aux auto-soins, aux éléments de l'auto-surveillance et aux ressources à contacter en cas de besoin. • Communication adaptée à l'état de la personne et à ses caractéristiques socioculturelles. • Validation de la compréhension de l'information contenue dans l'enseignement de départ. • Transmission de toute l'information pertinente à l'infirmière responsable. |

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

S'adapter à différentes situations de travail.

Contexte de réalisation

- En tenant compte des exigences et de l'évolution de l'exercice professionnel.
- Avec l'aide de ressources professionnelles s'il y a lieu.
- À l'aide d'ouvrages de référence et de réflexions personnelles et d'échanges de vues avec des collègues.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Assumer la charge émotive inhérente à l'exercice de son travail.

- Reconnaissance des situations professionnelles génératrices de grande émotivité.
- Manifestation d'ouverture d'esprit et de discernement.
- Examen de ses émotions et de leur mode d'expression.
- Recherche de moyens visant le maintien d'un équilibre sur le plan émotif.

2 Gérer le stress inhérent à l'exercice de la profession.

- Relevé des facteurs de stress en milieu professionnel.
- Reconnaissance de ses réactions physiologiques et psychologiques au stress.
- Examen de sa capacité à composer avec le stress en milieu de travail.
- Choix avisé de moyens susceptibles :
 - de diminuer son stress;
 - d'accroître sa capacité à gérer son stress en situation professionnelle.
- Souci de préserver un équilibre physique et psychologique.

3 Prévenir l'épuisement professionnel.

- Reconnaissance des facteurs associés à l'épuisement professionnel.
- Dépistage des principaux signes d'épuisement professionnel.
- Examen critique de ses besoins personnels et de ses capacités par rapport aux exigences professionnelles.
- Recherche de moyens visant à contrer l'épuisement en milieu de travail.

- 4 Réagir en situation de crise.
- Promptitude dans l'établissement d'un contact avec la personne.
 - Lecture correcte de la situation.
 - Utilisation de moyens visant la protection de la santé et de la sécurité de la personne et de l'entourage.
 - Utilisation de moyens visant à désamorcer la crise.
 - Maintien d'une distance émotive.
 - Pertinence du soutien offert.
 - Consultation appropriée de personnes ressources, au besoin.
- 5 Organiser son volume de travail.
- Établissement judicieux des priorités et des échéances.
 - Détermination des ressources humaines et matérielles requises.
 - Gestion cohérente des activités de travail.
 - Gestion efficace du temps.
- 6 S'ajuster aux changements qui surviennent en milieu de travail.
- Manifestation d'ouverture d'esprit et de souplesse.
 - Reconnaissance de la nécessité de s'adapter.
 - Appréciation de la nature du changement et de son influence sur sa pratique professionnelle.
 - Recherche de moyens aptes à favoriser une intégration du changement.
 - Souci d'équilibre et d'harmonie dans sa démarche d'adaptation.
- 7 Prendre en charge son développement professionnel.
- Reconnaissance de l'importance d'un développement professionnel continu.
 - Détermination réaliste de ses capacités et de ses limites sur le plan des connaissances pratiques et théoriques.
 - Examen rigoureux de ses attitudes et de ses comportements.
 - Souci d'assurer la qualité et l'efficacité de son action.
 - Détermination de moyens pour accroître son potentiel sur le plan personnel et professionnel.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Établir des relations de collaboration avec les intervenantes et les intervenants.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- À partir du dossier de santé d'une personne, d'un plan thérapeutique infirmier, d'un plan de soins et de traitements infirmiers ou d'un plan d'intervention interdisciplinaire.
- À l'aide de documents administratifs et d'équipement de traitement et de transmission de l'information.
- Dans le respect des règles de déontologie.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Travailler en collaboration, au sein d'une équipe de soins.

- Manifestation d'attitudes et de comportements favorables à l'établissement d'un bon climat de travail.
- Souci d'assurer la diffusion de l'information.
- Apport significatif à la résolution de problèmes et à la prise de décisions.
- Souci de créer une cohésion dans l'équipe de soins infirmiers en vue d'obtenir les résultats escomptés chez la personne.
- Exercice approprié de son pouvoir d'influence.

2 Coordonner des activités de soins infirmiers.

- Planification efficace des activités de soins.
- Détermination judicieuse des activités à confier au personnel auxiliaire.
- Soutien approprié au personnel auxiliaire.
- Contrôle de la qualité des soins confiés au personnel auxiliaire à partir des résultats obtenus.

- 3 Travailler en interdisciplinarité.
- Reconnaissance précise du rôle et des responsabilités de chaque personne.
 - Manifestation d'attitudes et de comportements facilitant le travail en interdisciplinarité.
 - Affirmation de sa compétence et de son autonomie professionnelle.
 - Respect de la compétence et de l'autonomie professionnelle des autres intervenantes et intervenants.
 - Clarté de l'information transmise au sujet de la personne soignée.
 - Apport significatif à la résolution de problèmes et à la prise de décisions.
- 4 Interagir dans des situations de travail conflictuelles.
- Interprétation juste de la situation.
 - Examen critique de ses réactions par rapport à la situation.
 - Manifestation d'écoute et d'ouverture à l'égard d'un point de vue divergent.
 - Affirmation claire et respectueuse de son point de vue.
 - Recherche d'une solution consensuelle.
- 5 Accomplir des tâches administratives.
- Application rigoureuse des procédures liées à l'admission, au transfert, au départ ou au décès d'une personne.
 - Application rigoureuse des procédures relatives aux incidents et aux accidents.
 - Gestion rigoureuse des médicaments et du matériel de soins.
- 6 Gérer de l'information en vue d'assurer la continuité des soins et le suivi.
- Collecte de l'information nécessaire à la planification des soins.
 - Rédaction de notes précises, concises et justes au dossier.
 - Détermination appropriée du plan thérapeutique infirmier et des ajustements à lui apporter.
 - Détermination et mise à jour appropriées du plan de soins et de traitements infirmiers.
 - Transmission de l'information pertinente.
 - Respect des modalités de communication établies.
 - Révision correcte des dossiers et traitement approprié des ordonnances.
 - Prise en considération du plan d'intervention et de suivi multidisciplinaire.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées hospitalisés requérant des soins infirmiers de médecine et de chirurgie.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- En vue du maintien et de l'amélioration de la santé, de la prévention des risques, du traitement et de la réadaptation.
- En centre hospitalier (CH).
- À partir des lois s'appliquant aux clientèles ainsi qu'aux soins et services qui leur sont destinés; du dossier de santé d'une personne; d'un plan thérapeutique infirmier; d'un plan de soins et de traitements infirmiers; d'ordonnances individuelles ou collectives et des outils d'encadrement clinique et clinico-administratif en vigueur dans l'établissement.
- À l'aide d'instruments de collecte de données ou de grilles d'évaluation; d'instruments, de matériel et d'outils de soins; de documents administratifs; de matériel didactique; d'équipement de traitement et de transmission de l'information et d'ouvrages de référence.
- Dans le respect de ses obligations éthiques et déontologiques et de la législation en vigueur.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- 1 S'informer en vue d'assurer la continuité des soins.

- Consultation appropriée des sources d'information :
 - dossier;
 - rapports;
 - collègues de travail.
- Prise en considération du plan de cheminement clinique, s'il y a lieu.
- Mise en relation pertinente des éléments de l'information.

- | | | |
|---|--|--|
| 2 | Effectuer l'évaluation initiale de la personne ou l'évaluation en cours d'évolution. | <ul style="list-style-type: none"> • Prise en considération de l'ensemble des éléments de la situation clinique. • Approche souple et adaptée. • Utilisation appropriée des outils et des méthodes d'évaluation. • Collecte des données biophysiques et psychosociales pertinentes : <ul style="list-style-type: none"> – réalisation de l'examen clinique; – recours aux autres sources d'information. • Appréciation correcte des réactions et de la capacité d'adaptation de la personne. |
| 3 | Assurer une surveillance clinique. | <ul style="list-style-type: none"> • Vérification rigoureuse des paramètres physiques et psychologiques en fonction de l'évolution de la condition de santé de la personne. • Vérification attentive des données obtenues par monitoring. • Justesse de la décision d'effectuer un examen ou un test diagnostique selon une ordonnance. • Appréciation juste des résultats des épreuves diagnostiques. • Perspicacité et discernement quant à l'évolution de la situation clinique. • Empressement à signaler tout changement important. |
| 4 | Dégager les besoins de soins. | <ul style="list-style-type: none"> • Analyse et interprétation rigoureuses de l'ensemble de l'information. • Détermination juste des problèmes qui relèvent du domaine infirmier et des facteurs d'influence. • Reconnaissance précise des problèmes relevant de la collaboration interprofessionnelle. |
| 5 | Déterminer et ajuster le plan thérapeutique infirmier | <ul style="list-style-type: none"> • Détermination judicieuse des problèmes et des besoins prioritaires en lien avec le suivi clinique. • Détermination appropriée des directives infirmières incluant, s'il y a lieu, les indications relatives au plan de traitement relié à une plaie ou à une altération de la peau et des téguments. • Prise en compte adéquate de la composition de l'équipe de soins infirmiers. • Ajustement approprié du plan thérapeutique infirmier selon l'évolution de la situation clinique. |
| 6 | Déterminer le plan de soins et de traitements infirmiers. | <ul style="list-style-type: none"> • Prise en considération des besoins et des attentes de la personne. • Détermination juste des priorités de soins, • Établissement de résultats escomptés précis et réalistes. • Choix judicieux des interventions. |

- 7 Planifier la réalisation du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitements infirmiers.
- Respect des directives du plan thérapeutique infirmier.
 - Détermination judicieuse des activités à confier au personnel auxiliaire.
 - Organisation efficace des activités.
- 8 Effectuer les interventions :
- prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux;
 - assister la personne dans les activités de la vie quotidienne;
 - donner de l'information, des conseils ou de l'enseignement.
- Utilisation d'une approche convenant :
 - aux besoins de soins;
 - à l'état de la personne;
 - aux caractéristiques socioculturelles de la personne.
 - Manifestation d'attitudes aidantes.
 - Application des directives infirmières ou ajustement du plan thérapeutique infirmier si nécessaire.
 - Application rigoureuse :
 - des mesures de surveillance et de sécurité;
 - des principes liés au déplacement sécuritaire des bénéficiaires;
 - des principes d'hygiène et d'asepsie.
 - Application judicieuse :
 - du ou des programmes de soins appropriés;
 - du ou des protocoles appropriés.
 - Justesse de la décision d'effectuer ou d'ajuster un traitement médical selon une ordonnance.
 - Exécution correcte des méthodes de soins.
 - Assistance appropriée à l'état de la personne.
 - Respect et renforcement de l'autonomie de la personne.
 - Application du ou des programmes d'enseignement appropriés.
 - Pertinence de la réponse aux besoins de la personne et de son entourage.

- 9 Administrer des médicaments.
- Vérification rigoureuse de l'ordonnance.
 - Association pertinente du médicament prescrit avec les manifestations cliniques relevées.
 - Prise en considération des alternatives à la médication.
 - Justesse de la décision :
 - d'administrer ou non le médicament;
 - d'ajuster la médication au besoin.
 - Application des directives infirmières ou ajustement du plan thérapeutique infirmier si nécessaire.
 - Détermination judicieuse des conditions d'application de l'ordonnance.
 - Respect strict des règles de préparation, d'administration et d'inscription des médicaments.
 - Dextérité et sécurité dans l'exécution de la méthode.
 - Pertinence de l'information transmise.
 - Pertinence du soutien à l'observance.
 - Surveillance et suivi appropriés.
- 10 Évaluer les interventions et les résultats des soins.
- Appréciation juste de la qualité de ses interventions.
 - Appréciation de l'efficacité de ses interventions à partir des résultats obtenus.
 - Contrôle de la qualité des soins confiés au personnel auxiliaire à partir des résultats obtenus.
 - Ajustement approprié du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitements infirmiers, s'il y a lieu.
 - Utilisation judicieuse des outils d'évaluation de la qualité des soins, s'il y a lieu.
- 11 Assurer la continuité des soins et le suivi.
- Rédaction correcte des notes au dossier.
 - Documentation appropriée du plan thérapeutique infirmier.
 - Rapport précis, concis et pertinent.
 - Transmission adéquate des directives infirmières aux personnes concernées.
 - Application rigoureuse des procédures administratives.
 - Collaboration efficace avec l'équipe de soins et l'équipe multidisciplinaire.
 - Orientation de la personne, de la famille ou des proches vers les ressources appropriées à la situation, s'il y a lieu.
 - Contribution appropriée au suivi systématique, s'il y a lieu.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Concevoir son rôle en s'appuyant sur l'éthique et sur les valeurs de la profession.

Contexte de réalisation

- À partir des orientations et des normes de pratique établies par l'OIIQ; des obligations éthiques et juridiques de l'infirmière et de l'infirmier et des chartes sur les droits de la personne.
- À l'aide d'outils d'évaluation des soins; d'ouvrages de référence et de réflexions personnelles et d'échanges de vues avec des collègues.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Adhérer aux valeurs de la profession.

- Reconnaissance de la nature et de la portée des valeurs de la profession.
- Mise en relation judicieuse de ses valeurs, les valeurs de la profession et celles du milieu du travail.
- Recherche d'harmonie entre ses valeurs, les valeurs de la profession et celles du milieu du travail.
- Manifestation d'attitudes et adoption de comportements compatibles avec les valeurs professionnelles.

2 Se responsabiliser par rapport à ses actes et à ses décisions.

- Manifestation d'autonomie et de discernement dans l'exercice de ses fonctions.
- Fiabilité dans l'accomplissement du travail.
- Imputabilité de ses actes et de ses décisions.
- Utilisation éclairée de son pouvoir d'influence.

3 Saisir la dimension morale de son rôle.

- Reconnaissance de la contribution de l'infirmière et de l'infirmier aux soins de santé.
- Reconnaissance de sa responsabilité à l'égard de la défense des droits, des valeurs et des volontés de la personne.
- Manifestation d'un intérêt pour l'amélioration de la santé de la population.

Code : 01QF

- 4 Considérer différentes situations professionnelles d'un point de vue éthique.
- Reconnaissance de la dimension éthique de la situation professionnelle.
 - Ouverture et respect à l'égard des points de vue émis.
 - Apport judicieux aux discussions.
 - Distinction claire des problèmes éthiques qui sont de son ressort et de ceux qui relèvent des autres professionnels.
 - Justification rationnelle de sa position éthique.
- 5 S'engager dans le maintien et l'amélioration de la qualité des soins infirmiers.
- Reconnaissance de situations de soins pouvant être améliorées.
 - Manifestation d'un intérêt à l'égard de l'évolution de la discipline et des approches novatrices en soins infirmiers.
 - Ouverture au partage de ses connaissances.
 - Recherche de moyens d'accroître la qualité de son geste professionnel.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Appliquer des mesures d'urgence.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- Dans les établissements du réseau de la santé ou en milieu naturel.
- Seul ou en collaboration avec d'autres personnes.
- auprès de personnes de tous les âges.
- À partir des lois, des codes, des chartes et des règlements en vigueur.
- À l'aide de l'équipement ou du matériel disponible.
- Dans le respect du rôle des autres intervenantes ou intervenants.
- Dans le respect des précautions universelles et des règles de sécurité.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Amorcer l'intervention de secours.

- Manifestation de professionnalisme.
- Communication efficace en vue de rassurer la personne ou ses proches.
- Gestion sécuritaire de la situation.
- Examen primaire rapide de la personne.
- Détermination des actions urgentes à entreprendre.
- Examen secondaire minutieux.
- Surveillance constante des fonctions vitales.

2 Effectuer la réanimation cardio-respiratoire.

- Vérification diligente de l'état de la personne.
- Maintien d'un environnement sécuritaire.
- Respect des étapes de l'examen primaire.
- Exécution correcte de la technique.

3 Dispenser les premiers soins.

- Vérification appropriée de l'état de la personne.
- Détermination des soins appropriés à la nature du problème décelé.
- Maintien d'un environnement sécuritaire.
- Exécution correcte des techniques.
- Suivi rigoureux afin de prévenir la détérioration de l'état de la personne.

4 Transmettre l'information relative à la situation.

- Pertinence de l'information transmise.
- Description claire et précise des faits.

Code : 01QG

5 Appliquer des protocoles de soins interdisciplinaires.

- Respect rigoureux des principes et des étapes du protocole.
- Préparation du matériel requis.
- Prise en considération du contexte.
- Dextérité et diligence dans l'exécution.
- Rédaction précise des notes au dossier.
- Surveillance attentive de l'évolution de l'état de la personne.
- Suivi approprié à la situation.
- Rapport précis, concis et pertinent.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Intervenir auprès d'une clientèle requérant des soins infirmiers en périnatalité.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- En vue du maintien et de l'amélioration de la santé, de la prévention des risques, du traitement et de la réadaptation.
- En centre hospitalier (CH).
- En collaboration avec des associations et des organismes en santé parentale.
- À partir des lois s'appliquant à la clientèle ainsi qu'aux soins et services qui lui sont destinés; du dossier de santé d'une personne; d'un plan thérapeutique infirmier; d'un plan de soins et de traitements infirmiers; d'ordonnances individuelles ou collectives et des outils d'encadrement clinique et clinico-administratif en vigueur dans l'établissement.
- À l'aide d'instruments de collecte de données et de grilles d'évaluation; d'instruments, de matériel et d'outils de soins; de documents administratifs; de matériel didactique; d'équipement de traitement et de transmission de l'information et d'ouvrages de référence.
- Dans le respect de ses obligations éthiques et déontologiques; de la législation et des politiques en vigueur.
- En se référant à l'approche préconisée en santé parentale et infantile; au processus et à l'expérience de la grossesse, du travail, de l'accouchement et de la parentalité; aux principes d'intervention pour des situations de crise en périnatalité.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 S'informer en vue d'assurer la continuité des soins.

- Consultation appropriée des sources d'information :
 - dossier;
 - rapports;
 - collègues de travail.
- Prise en considération du plan de cheminement clinique, s'il y a lieu.
- Mise en relation pertinente des éléments d'information.

- 2 Effectuer l'évaluation initiale de la personne ou l'évaluation en cours d'évolution.
- Prise en considération de l'ensemble des éléments de la situation clinique.
 - Approche souple et adaptée.
 - Utilisation appropriée des outils et des méthodes d'évaluation.
 - Collecte des données biophysiques et psychosociales pertinentes pour la femme enceinte, la mère ou le nouveau-né :
 - réalisation de l'examen clinique;
 - recours aux autres sources d'information.
 - Reconnaissance des besoins et des attentes de la famille ou des proches.
 - Appréciation correcte des réactions et de la capacité d'adaptation de la femme enceinte ou de la mère, de la famille ou des proches.
- 3 Assurer une surveillance clinique.
- Vérification rigoureuse des paramètres physiques et psychologiques en fonction de l'évolution de la condition de santé de la personne.
 - Vérification attentive des données obtenues par monitoring.
 - Justesse de la décision d'effectuer un examen ou un test diagnostique selon une ordonnance.
 - Appréciation juste des résultats des épreuves diagnostiques.
 - Perspicacité et discernement quant à l'évolution de la situation clinique de la femme enceinte, de la mère ou du nouveau-né.
 - Empressement à signaler tout changement important.
- 4 Dégager les besoins de soins.
- Analyse et interprétation rigoureuses de l'ensemble de l'information.
 - Détermination juste des problèmes qui relèvent du domaine infirmier et des facteurs d'influence.
 - Reconnaissance précise des problèmes relevant de la collaboration interprofessionnelle.
- 5 Déterminer et ajuster le plan thérapeutique infirmier
- Détermination judicieuse des problèmes et des besoins prioritaires en lien avec le suivi clinique.
 - Détermination appropriée des directives infirmières incluant, s'il y a lieu, les indications relatives au plan de traitement relié à une plaie ou à une altération de la peau et des téguments.
 - Prise en compte adéquate de la composition de l'équipe de soins infirmiers.
 - Ajustement approprié du plan thérapeutique infirmier selon l'évolution de la situation clinique.

- 6 Déterminer le plan de soins et de traitements infirmiers.
- Prise en considération des besoins et des attentes de la personne, de la famille ou des proches.
 - Détermination juste des priorités de soins.
 - Établissement de résultats escomptés précis et réalistes en collaboration avec la femme enceinte ou la mère, la famille ou les proches.
 - Choix judicieux des interventions.
- 7 Planifier la réalisation du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitements infirmiers.
- Respect des directives du plan thérapeutique infirmier.
 - Détermination judicieuse des activités à confier au personnel d'assistance.
 - Organisation efficace des activités.
- 8 Effectuer les interventions :
- Interventions appropriées à la situation et aux attentes de la famille ou des proches.
 - Interventions adaptées aux caractéristiques socioculturelles des personnes en cause.
 - Utilisation d'une approche convenant :
 - aux besoins de soins;
 - à l'état de la femme enceinte, de la mère ou du nouveau-né.
 - Manifestation d'attitudes aidantes.
 - Application des directives infirmières ou ajustement du plan thérapeutique infirmier si nécessaire.
 - Application rigoureuse :
 - des mesures de surveillance;
 - des principes liés au déplacement sécuritaire des bénéficiaires;
 - des principes d'hygiène et d'asepsie.
- prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux;
- Application judicieuse :
 - du ou des programmes de soins appropriés;
 - du ou des protocoles appropriés.
 - Justesse de la décision d'effectuer ou d'ajuster un traitement médical selon une ordonnance.
 - Exécution correcte des méthodes de soins.

- assister les parents dans l'exercice de leur rôle.
 - Souci de motiver les parents à s'engager dans les activités de soins.
 - Assistance appropriée aux parents dans l'exécution des soins au nouveau-né.
 - Soutien approprié à l'allaitement maternel.
 - Utilisation de moyens favorisant l'attachement parental et l'adaptation des membres de la famille.
 - Application du ou des programmes d'enseignement appropriés.
 - Pertinence de la réponse aux besoins d'information et d'apprentissage.
 - Soutien approprié aux parents qui vivent une situation problématique.
 - Justesse de la décision de recourir à des personnes-ressources.

9 Administrer des médicaments.

- Vérification rigoureuse de l'ordonnance.
- Association pertinente du médicament prescrit avec les manifestations cliniques relevées.
- Prise en considération des alternatives à la médication.
- Justesse de la décision :
 - d'administrer ou non le médicament;
 - d'ajuster la médication au besoin.
- Application des directives infirmières ou ajustement du plan thérapeutique infirmier si nécessaire.
- Détermination judicieuse des conditions d'application de l'ordonnance.
- Respect strict des règles de préparation, d'administration et d'inscription des médicaments.
- Dextérité et sécurité dans l'exécution de la méthode.
- Pertinence de l'information transmise.
- Pertinence du soutien à l'observance.
- Surveillance et suivi appropriés.

- 10 Évaluer les interventions et les résultats de soins.
- Appréciation juste de la qualité de ses interventions.
 - Appréciation de l'efficacité de ses interventions à partir des résultats obtenus.
 - Vérification pertinente avec la famille :
 - de l'atteinte des résultats escomptés;
 - de la satisfaction des besoins et des attentes.
 - Contrôle de la qualité des soins confiés à d'autres personnes à partir des résultats obtenus.
 - Ajustement approprié du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitements infirmiers, s'il y a lieu.
 - Utilisation judicieuse des outils d'évaluation de la qualité des soins, s'il y a lieu.
- 11 Assurer la continuité des soins et le suivi.
- Rédaction correcte des notes au dossier.
 - Documentation appropriée du plan thérapeutique infirmier.
 - Rapport précis, concis et pertinent.
 - Transmission adéquate des directives infirmières aux personnes concernées.
 - Application rigoureuse des procédures administratives.
 - Collaboration efficace avec l'équipe de soins et l'équipe multidisciplinaire.
 - Orientation de la personne, de la famille ou des proches vers les ressources appropriées à leur situation, s'il y a lieu.
 - Contribution appropriée au suivi systématique, s'il y a lieu.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Intervenir auprès d'enfants ainsi que d'adolescentes et adolescents requérant des soins infirmiers.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- En vue du maintien et de l'amélioration de la santé, de la prévention des risques, du traitement et de la réadaptation.
- En centre hospitalier (CH).
- En collaboration avec des associations, des organismes en santé parentale et infantile.
- À partir des lois s'appliquant aux clientèles ainsi qu'aux soins et services qui leur sont destinés; du dossier de santé d'une personne; d'un plan thérapeutique infirmier; d'un plan de soins et de traitements infirmiers; d'ordonnances individuelles ou collectives et des outils d'encadrement clinique et clinico-administratif en vigueur dans l'établissement.
- À l'aide d'instruments, de collecte de données et de grilles d'évaluation; d'instruments, de matériel et d'outils de soins; de documents administratifs; de matériel didactique; d'équipement de traitement et de transmission de l'information; d'ouvrages de référence.
- Dans le respect de ses obligations éthiques et déontologiques; de la législation et des politiques en vigueur.
- En se référant à l'approche préconisée en santé parentale et infantile et au stade de développement de la personne.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 S'informer en vue d'assurer la continuité des soins.

- Consultation appropriée des sources d'information :
 - dossier;
 - rapports;
 - collègues de travail.
- Prise en considération du plan de cheminement clinique, s'il y a lieu.
- Mise en relation pertinente des éléments d'information.

- 2 Effectuer l'évaluation initiale de la personne ou l'évaluation en cours d'évolution.
- Prise en considération de l'ensemble des éléments de la situation clinique.
 - Approche souple et adaptée.
 - Utilisation appropriée des outils et des méthodes d'évaluation.
 - Collecte des données biophysiques et psychosociales pertinentes :
 - réalisation de l'examen clinique;
 - recours aux autres sources d'information.
 - Reconnaissance des besoins et des attentes de la famille ou des proches.
 - Appréciation correcte des réactions et de la capacité d'adaptation de l'enfant, de l'adolescente ou de l'adolescent, de la famille ou des proches.
- 3 Assurer une surveillance clinique.
- Vérification appropriée des paramètres physiques et psychologiques en fonction de l'évolution de la condition de santé de la personne.
 - Vérification attentive des données obtenues par monitoring.
 - Justesse de la décision d'effectuer un examen ou un test diagnostique selon une ordonnance.
 - Appréciation juste des résultats des épreuves diagnostiques.
 - Perspicacité et discernement quant à l'évolution de la situation clinique.
 - Empressement à signaler tout changement important.
- 4 Dégager les besoins de soins.
- Analyse et interprétation rigoureuses de l'ensemble de l'information.
 - Détermination juste des problèmes qui relèvent du domaine infirmier et des facteurs d'influence.
 - Reconnaissance précise des problèmes relevant de la collaboration interprofessionnelle.
- 5 Déterminer et ajuster le plan thérapeutique infirmier.
- Détermination judicieuse des problèmes et des besoins prioritaires en lien avec le suivi clinique.
 - Détermination appropriée des directives infirmières incluant, s'il y a lieu, les indications relatives au plan de traitement relié à une plaie ou à une altération de la peau et des téguments.
 - Prise en compte adéquate de la composition de l'équipe de soins infirmiers.
 - Ajustement approprié du plan thérapeutique infirmier selon l'évolution de la situation clinique.

- | | |
|---|--|
| <p>6 Déterminer le plan de soins et de traitements infirmiers.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Prise en considération des besoins et des attentes de l'enfant, de l'adolescente ou l'adolescent ainsi que de la famille ou des proches. • Détermination juste des priorités de soins. • Établissement de résultats escomptés précis et réalistes en collaboration avec l'enfant, l'adolescente ou l'adolescent, la famille ou des proches. • Choix judicieux des interventions. |
| <p>7 Planifier la réalisation du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitements infirmiers.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Respect des directives du plan thérapeutique infirmier. • Détermination judicieuse des activités à confier à d'autres personnes. • Organisation efficace des activités. |
| <p>8 Effectuer des interventions :</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Interventions appropriées à la situation et aux attentes de la famille ou des proches. • Utilisation d'une approche convenant : <ul style="list-style-type: none"> – aux besoins de soins; – à l'état de l'enfant, de l'adolescente ou de l'adolescent; – aux caractéristiques socioculturelles des personnes en cause. • Manifestation d'attitudes aidantes. • Application des directives infirmières ou ajustement du plan thérapeutique infirmier si nécessaire. • Application rigoureuse : <ul style="list-style-type: none"> – des mesures de surveillance et de sécurité; – des principes liés au déplacement sécuritaire des bénéficiaires; – des principes d'hygiène et d'asepsie. |
| <p>– prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux;</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse : <ul style="list-style-type: none"> – du ou des programmes de soins appropriés; – du ou des protocoles appropriés. • Justesse de la décision d'effectuer ou d'ajuster un traitement médical selon une ordonnance. • Exécution correcte des méthodes de soins. • Soutien approprié aux parents ou aux proches dans les activités de soins. • Utilisation de moyens favorisant l'adaptation de la famille ou des proches. |
| <p>– assister l'enfant, l'adolescente ou l'adolescent dans les activités de la vie quotidienne</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Assistance appropriée à l'état de la personne. • Respect et renforcement de l'autonomie. |

- donner de l'information, des conseils ou de l'enseignement.
- Application du ou des programmes d'enseignement appropriés.
 - Pertinence de la réponse aux besoins de l'enfant, de l'adolescente ou l'adolescent, de la famille ou des proches.
- 9 Administrer des médicaments.
- Vérification rigoureuse de l'ordonnance.
 - Association pertinente du médicament prescrit avec les manifestations cliniques relevées.
 - Prise en considération des alternatives à la médication.
 - Justesse de la décision :
 - d'administrer ou non le médicament;
 - d'ajuster la médication au besoin.
 - Prise en considération des particularités de la pharmacothérapie en soins pédiatriques.
 - Application des directives infirmières ou ajustement du plan thérapeutique infirmier si nécessaire.
 - Détermination judicieuse des conditions d'application de l'ordonnance.
 - Respect strict des règles de préparation, d'administration et d'inscription des médicaments.
 - Dextérité et sécurité dans l'exécution de la méthode.
 - Pertinence de l'information transmise.
 - Pertinence du soutien à l'observance.
 - Surveillance et suivi appropriés.
- 10 Évaluer les interventions et les résultats de soins.
- Appréciation juste de la qualité de ses interventions.
 - Appréciation de l'efficacité de ses interventions à partir des résultats obtenus.
 - Vérification pertinente avec les personnes concernées :
 - de l'atteinte des résultats escomptés;
 - de la satisfaction des besoins et des attentes.
 - Contrôle de la qualité des soins confiés à d'autres personnes à partir des résultats obtenus.
 - Ajustement approprié du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitements infirmiers, s'il y a lieu.
 - Utilisation judicieuse d'outils d'évaluation de la qualité des soins, s'il y a lieu.

11 Assurer la continuité des soins et le suivi.

- Rédaction correcte des notes au dossier.
- Documentation appropriée du plan thérapeutique infirmier.
- Rapport précis, concis et pertinent.
- Transmission adéquate des directives infirmières aux personnes concernées.
- Application rigoureuse des procédures administratives.
- Collaboration efficace avec l'équipe de soins et l'équipe multidisciplinaire.
- Orientation de la famille ou des proches vers les ressources appropriées à la situation, s'il y a lieu.
- Contribution appropriée au suivi systématique, s'il y a lieu.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Intervenir auprès de personnes recevant des soins infirmiers en médecine et en chirurgie dans des services ambulatoires.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- En vue du maintien et de l'amélioration de la santé, de la prévention des risques, du traitement et de la réadaptation.
- Auprès de personnes de tous les âges.
- En centre hospitalier (CH).
- Pour différents types de soins et de services.
- À partir des lois s'appliquant aux clientèles ainsi qu'aux soins et aux services qui leur sont destinés; du dossier de santé d'une personne; d'un plan de traitement médical, d'un plan de cheminement clinique ou d'un plan d'intervention interdisciplinaire; d'un plan thérapeutique infirmier et d'un plan de soins et de traitements infirmiers lorsque disponibles, ainsi que des outils d'encadrement clinique et clinico-administratifs en vigueur dans l'établissement.
- À l'aide d'instruments de collecte de données ou de grilles d'évaluation; d'instruments, de matériel et d'outils de soins; de matériel didactique; d'équipement de traitement et de transmission de l'information et d'ouvrages de référence.
- Dans le respect de ses obligations éthiques et déontologiques; de la législation en vigueur.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Effectuer ou compléter l'évaluation initiale de la personne.

- Qualité de l'accueil et du contact établi.
- Approche souple et adaptée.
- Consultation du plan thérapeutique infirmier et de l'évaluation initiale lorsque disponibles.
- Utilisation correcte des outils et des méthodes d'évaluation.
- Collecte de l'information significative.
- Empressement à cerner les besoins de santé immédiats et les attentes de la personne.
- Manifestation de perspicacité et de discernement.
- Mise en relation pertinente des données recueillies.

- 2 Assurer une surveillance clinique.
- Vérification rigoureuse des paramètres physiques et psychologiques en cause.
 - Vérification attentive des données obtenues par monitoring.
 - Justesse de la décision d'effectuer un examen ou un test diagnostique selon une ordonnance.
 - Appréciation juste des résultats des épreuves diagnostiques.
 - Vigilance relativement à toute détérioration de l'état de santé de la personne.
 - Vérification rigoureuse de l'automédication, s'il y a lieu.
 - Empressement à signaler tout changement important.
- 3 Dégager ou réviser les besoins de soins.
- Analyse et interprétation rigoureuses de l'ensemble de l'information.
 - Détermination juste des problèmes qui relèvent du domaine infirmier.
 - Reconnaissance précise des problèmes relevant de la collaboration interprofessionnelle.
- 4 Déterminer ou ajuster le plan thérapeutique infirmier.
- Détermination judicieuse des problèmes et des besoins prioritaires en lien avec le suivi clinique.
 - Détermination appropriée des directives infirmières incluant, s'il y a lieu, les indications relatives au plan de traitement relié à une plaie ou à une altération de la peau et des téguments.
 - Prise en compte adéquate de la composition de l'équipe de soins infirmiers.
 - Ajustement approprié du plan thérapeutique infirmier selon l'évolution de la situation clinique.
- 5 Déterminer le plan de soins et de traitements infirmiers
- Prise en considération des besoins et des attentes de la personne et de son entourage.
 - Détermination juste des priorités de soins.
 - Établissement de résultats escomptés précis et réalistes.
 - Choix judicieux des interventions.
 - Organisation efficace du travail.

- 6 Effectuer les interventions :
- prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux;
 - évaluer la capacité d'auto-soins;
 - donner de l'information, des conseils ou de l'enseignement.
- 7 Évaluer les interventions et les résultats des soins.
- Utilisation d'une approche convenant :
 - aux besoins de soins;
 - à l'état de la personne;
 - aux caractéristiques socioculturelles de la personne.
 - Application des directives infirmières ou ajustement du plan thérapeutique infirmier si nécessaire.
 - Promptitude à réagir dans une situation imprévue.
 - Efficacité de la collaboration avec les autres intervenantes ou intervenants.
 - Application judicieuse :
 - du ou des programmes de soins appropriés;
 - du ou des protocoles appropriés.
 - Justesse de la décision d'effectuer ou d'ajuster un traitement médical selon une ordonnance.
 - Exécution correcte des méthodes de soins.
 - Justesse de la décision d'administrer ou non les médicaments, s'il y a lieu.
 - Administration rigoureuse des médicaments, s'il y a lieu.
 - Prise en considération de la motivation et de la capacité de prise en charge de la personne.
 - Souci de responsabiliser la personne.
 - Soutien approprié à la personne.
 - Application du ou des programmes d'enseignement appropriés.
 - Pertinence de la réponse aux besoins de la personne et de son entourage.
 - Précision, clarté et concision de l'information transmise.
 - Appréciation de l'efficacité de ses interventions à partir des résultats obtenus.
 - Appréciation juste de la qualité de ses interventions.
 - Ajustement approprié du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitements infirmiers en fonction des résultats obtenus.

- 8 Assurer la continuité des soins et le suivi.
- Rédaction correcte des notes au dossier.
 - Documentation appropriée du plan thérapeutique infirmier.
 - Rapport précis, concis et pertinent.
 - Transmission adéquate des directives infirmières aux personnes concernées.
 - Planification du suivi approprié, s'il y a lieu.
 - Application rigoureuse des procédures administratives.
 - Efficacité de la collaboration avec les autres intervenantes ou intervenants.
 - Application correcte de mesures visant la continuité des soins et des services.
 - Orientation de la personne, de la famille ou des proches vers les ressources appropriées, s'il y a lieu.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Intervenir auprès de personnes requérant des soins infirmiers en santé mentale.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- En vue du maintien et de l'amélioration de la santé, de la prévention des risques, du traitement et de la réadaptation.
- En centre hospitalier (CH) ou dans d'autres types de ressources (par exemple : des foyers de transition).
- En collaboration avec des associations et des organismes en santé mentale.
- À partir des lois s'appliquant aux clientèles ainsi qu'aux soins et services qui leur sont destinés; du dossier de santé d'une personne, d'un plan thérapeutique infirmier, d'un plan de soins et de traitements infirmiers; d'un plan d'intervention interdisciplinaire; d'ordonnances individuelles ou collectives et des outils d'encadrement clinique et clinico-administratif en vigueur dans l'établissement.
- À l'aide d'instruments de collecte de données ou de grilles d'évaluation; de documents administratifs; de matériel didactique; d'équipement de traitement et de transmission de l'information et d'ouvrages de référence.
- Dans le respect de ses obligations éthiques et déontologiques et de la législation en vigueur.
- En se référant à l'approche thérapeutique préconisée par le milieu.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 S'informer en vue d'assurer la continuité des soins.

- Consultation appropriée des sources d'information :
 - dossier;
 - rapports;
 - collègues de travail.
- Mise en relation pertinente de l'information.

- 2 Effectuer l'évaluation initiale de la personne ou l'évaluation en cours d'évolution.
 - Prise en considération de l'ensemble des éléments de la situation clinique.
 - Approche souple et adaptée.
 - Utilisation correcte des outils et des méthodes d'évaluation.
 - Collecte complète et précise des données biophysiques et psychosociales :
 - réalisation de l'examen clinique de l'état mental et de l'examen physique sommaire;
 - recours aux autres sources d'information.
 - Évaluation correcte des risques de fugue, de violence ou de suicide.
 - Appréciation des réactions et du comportement de la personne au moment :
 - des contacts avec la famille, les proches ou les autres clients;
 - des activités de la vie quotidienne;
 - des activités thérapeutiques;
 - des contacts avec le personnel.
 - Recherche de l'information pertinente auprès de la famille ou des proches.
 - Sélection des données significatives.

- 3 Assurer une surveillance clinique.
 - Vérification rigoureuse des paramètres physiques et psychologiques en fonction de l'évolution de la condition de santé de la personne.
 - Justesse de la décision d'effectuer un examen ou un test diagnostique selon une ordonnance.
 - Appréciation juste des résultats des épreuves diagnostiques.
 - Vigilance relativement aux risques de fugue, de violence ou de suicide.
 - Perspicacité et discernement quant à l'évolution de la situation clinique.
 - Empressement à signaler tout changement important.

- 4 Dégager les besoins de soins.
 - Analyse et interprétation rigoureuses de l'ensemble de l'information.
 - Détermination juste des problèmes qui relèvent du domaine infirmier et des facteurs d'influence.
 - Reconnaissance précise des problèmes relevant de la collaboration interprofessionnelle.

- 5 Déterminer et ajuster le plan thérapeutique infirmier.
- Détermination judicieuse des problèmes et des besoins prioritaires en lien avec le suivi clinique.
 - Détermination appropriée des directives infirmières incluant, s'il y a lieu, les indications relatives au plan de traitement relié à une plaie ou à une altération de la peau et des téguments.
 - Prise en compte adéquate de la composition de l'équipe de soins infirmiers.
 - Ajustement approprié du plan thérapeutique infirmier selon l'évolution de la situation clinique.
- 6 Déterminer le plan de soins et de traitements infirmiers.
- Prise en considération des besoins, des attentes et des priorités de la personne.
 - Respect des orientations établies en équipe multidisciplinaire.
 - Détermination juste des priorités de soins.
 - Établissement de résultats escomptés précis et réalistes.
 - Choix judicieux des interventions.
- 7 Planifier la réalisation du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitements infirmiers.
- Respect des directives du plan thérapeutique infirmier.
 - Détermination judicieuse des activités à confier au personnel auxiliaire.
 - Organisation des soins appropriée :
 - à la personne;
 - au plan d'intervention interdisciplinaire;
 - aux ressources humaines et matérielles disponibles.
 - Organisation efficace des activités.
- 8 Effectuer les interventions :
- Établissement et maintien :
 - d'une relation aidante avec la personne;
 - d'un milieu thérapeutique.
 - Soutien approprié à la personne, à la famille ou aux proches.
 - Application des directives infirmières ou ajustement du plan thérapeutique infirmier si nécessaire.

- prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux;
 - superviser et assister la personne dans les activités de la vie quotidienne;
 - donner de l'information, des conseils ou de l'enseignement.
- Réalisation d'entrevues en conformité avec les objectifs établis.
 - Utilisation d'une approche convenant :
 - à la phase de la relation;
 - aux besoins de soins;
 - à l'état de la personne;
 - aux caractéristiques socioculturelles de la personne.
 - Application rigoureuse :
 - des mesures de surveillance et de sécurité;
 - des règles concernant l'application des moyens de contention et des mesures d'isolement, s'il y a lieu.
 - Application judicieuse :
 - du ou des programmes de soins appropriés;
 - du ou des protocoles appropriés.
 - Justesse de la décision d'effectuer ou d'ajuster un traitement médical selon une ordonnance.
 - Exécution correcte des méthodes de soins.
- Assistance appropriée à la personne et à la situation.
 - Respect et renforcement de l'autonomie de la personne.
- Application du ou des programmes d'enseignement appropriés.
 - Pertinence de la réponse aux besoins de la personne, de la famille ou des proches.
- 9 Administrer des médicaments.
- Vérification rigoureuse de l'ordonnance.
 - Association pertinente du médicament prescrit avec les manifestations cliniques relevées.
 - Justesse de la décision :
 - d'administrer ou non le médicament;
 - d'ajuster la médication au besoin.
 - Application des directives infirmières ou ajustement du plan thérapeutique infirmier si nécessaire.
 - Détermination judicieuse des conditions d'application de l'ordonnance.
 - Respect strict des règles de préparation, d'administration, de distribution et d'inscription des médicaments.
 - Dextérité et sécurité dans l'exécution de la méthode.
 - Pertinence de l'information transmise.
 - Pertinence du soutien à l'observance.
 - Surveillance et suivi appropriés.

- 10 Évaluer les interventions et les résultats de soins.
- Évaluation correcte, avec la personne :
 - des changements survenus et des progrès obtenus;
 - de l'atteinte des résultats escomptés.
 - Appréciation juste de la qualité de ses interventions.
 - Appréciation de l'efficacité de ses interventions à partir des résultats obtenus.
 - Contrôle de la qualité des soins confiés à d'autres personnes à partir des résultats obtenus.
 - Ajustement approprié du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitements infirmiers, s'il y a lieu.
 - Utilisation judicieuse des outils d'évaluation de la qualité des soins, s'il y a lieu.
- 11 Assurer la continuité des soins et le suivi.
- Rédaction correcte des notes au dossier.
 - Documentation appropriée du plan thérapeutique infirmier.
 - Rapport précis, concis et pertinent.
 - Transmission adéquate des directives infirmières aux personnes concernées.
 - Application rigoureuse des procédures administratives.
 - Collaboration efficace avec l'équipe de soins et l'équipe multidisciplinaire.
 - Contribution pertinente aux rencontres interdisciplinaires.
 - Orientation de la personne ou des personnes vers les ressources appropriées à la situation.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées en perte d'autonomie requérant des soins infirmiers en établissement.

Contexte de réalisation

- Dans le cadre légal de l'exercice de la profession.
- En vue du maintien et de l'amélioration de la santé, de la prévention des risques, du traitement et de la réadaptation ou pour des soins palliatifs.
- Pour la prestation de soins infirmiers en gériatrie; en chronicité; en réadaptation ou en soins palliatifs.
- En centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD), en centre hospitalier (CH), en centre de réadaptation (CR) ou dans un autre établissement public ou privé.
- À partir des lois s'appliquant aux clientèles ainsi qu'aux soins et services qui leur sont destinés; du dossier de santé d'une personne, d'un plan thérapeutique infirmier, d'un plan de soins et de traitements infirmiers; d'un plan d'intervention interdisciplinaire; d'ordonnances individuelles ou collectives et des outils d'encadrement clinique et clinico-administratif en vigueur dans l'établissement.
- À l'aide d'instruments de collecte de données ou de grilles d'évaluation; de documents administratifs; d'instruments, de matériel et d'outils de soins; de matériel didactique; d'équipement de traitement et de transmission de l'information et d'ouvrages de référence.
- Dans le respect de ses obligations éthiques et déontologiques et de la législation en vigueur.
- En se référant au processus de vieillissement et aux processus physiopathologiques; à l'approche milieu de vie; à l'approche en soins palliatifs et à l'approche en soins de réadaptation.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 S'informer en vue d'assurer la continuité des soins.

- Consultation appropriée des sources d'information :
 - dossier;
 - rapports;
 - collègues de travail.
- Mise en relation pertinente de l'information.

- 2 Effectuer l'évaluation initiale de la personne ou l'évaluation en cours d'évolution.
- Prise en considération de l'ensemble des éléments de la situation clinique.
 - Approche souple et adaptée.
 - Utilisation correcte des outils et des méthodes d'évaluation.
 - Collecte complète et précise des données biophysiologicals et psychosociales :
 - réalisation de l'examen clinique;
 - recours aux autres sources d'information.
 - Appréciation des réactions et du comportement de la personne au moment :
 - des contacts avec la famille, les proches ou les autres clients;
 - des activités de la vie quotidienne;
 - des contacts avec le personnel.
 - Appréciation correcte des fonctions cognitives, de l'état émotionnel et de l'autonomie fonctionnelle de la personne.
 - Évaluation correcte :
 - des risques de fugue, de violence ou de suicide;
 - des risques de chutes ou d'accidents;
 - des risques de lésions de pression.
 - Prise en considération des réactions et de la capacité d'adaptation de la famille ou des proches.
 - Recherche de l'information pertinente auprès de la famille ou des proches.
 - Sélection des données significatives.
- 3 Assurer une surveillance clinique.
- Vérification rigoureuse des paramètres physiques et psychologiques en fonction de l'évolution de la condition de santé de la personne.
 - Justesse de la décision d'effectuer un examen ou un test diagnostique selon une ordonnance.
 - Appréciation juste des résultats des épreuves diagnostiques.
 - Appréciation des effets, sur la personne, d'un long séjour en établissement, s'il y a lieu.
 - Vigilance relativement :
 - aux risques de fugue, de violence ou de suicide;
 - aux risques de chutes ou d'accidents;
 - aux risques de plaies de pression.
 - Perspicacité et discernement quant à l'évolution de la situation clinique.
 - Empressement à signaler tout changement important.

- | | |
|--|---|
| 4 Dégager les besoins de soins. | <ul style="list-style-type: none">• Analyse et interprétation rigoureuses de l'ensemble de l'information.• Détermination juste des problèmes qui relèvent du domaine infirmier et des facteurs d'influence.• Reconnaissance précise des problèmes relevant de la collaboration interprofessionnelle. |
| 5 Déterminer et ajuster le plan thérapeutique infirmier. | <ul style="list-style-type: none">• Détermination judicieuse des problèmes et des besoins prioritaires en lien avec le suivi clinique.• Détermination appropriée des directives infirmières incluant, s'il y a lieu, les indications relatives au plan de traitement relié à une plaie ou à une altération de la peau et des téguments.• Prise en compte adéquate de la composition de l'équipe de soins infirmiers.• Ajustement approprié du plan thérapeutique infirmier selon l'évolution de la situation clinique. |
| 6 Déterminer le plan de soins et de traitements infirmiers. | <ul style="list-style-type: none">• Prise en considération des besoins, des attentes et des priorités de la personne, de la famille ou des proches.• Respect des orientations établies en équipe multidisciplinaire.• Détermination juste des priorités de soins.• Établissement de résultats escomptés précis et réalistes.• Choix judicieux des interventions. |
| 7 Planifier la réalisation du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitements infirmiers. | <ul style="list-style-type: none">• Respect des directives du plan thérapeutique infirmier.• Détermination judicieuse des activités à confier au personnel auxiliaire.• Organisation de soins appropriée :<ul style="list-style-type: none">– aux besoins et aux attentes de la personne;– au plan d'intervention interdisciplinaire;– aux ressources humaines et matérielles disponibles.• Organisation efficace des activités. |

- 8 Effectuer les interventions :
- prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux;
 - superviser et assister la personne dans les activités de la vie quotidienne;
 - donner de l'information, des conseils ou de l'enseignement.
- Établissement et maintien :
 - d'une relation aidante avec la personne;
 - d'un milieu thérapeutique.
 - Soutien approprié à la personne et à son entourage.
 - Utilisation d'une approche convenant :
 - aux besoins de soins;
 - à l'état de la personne;
 - aux caractéristiques socioculturelles de la personne.
 - Application des directives infirmières ou ajustement du plan thérapeutique infirmier si nécessaire.
 - Application rigoureuse :
 - des mesures de surveillance et de sécurité;
 - des principes d'hygiène et d'asepsie;
 - des principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires.
 - Application judicieuse :
 - du ou des protocoles appropriés;
 - du ou des programmes de soins appropriés.
 - des règles concernant l'application des moyens de contention et des mesures d'isolement, s'il y a lieu.
 - Justesse de la décision d'effectuer ou d'ajuster un traitement médical selon une ordonnance.
 - Exécution correcte des méthodes de soins.
 - Assistance appropriée à la personne.
 - Respect et renforcement de l'autonomie de la personne.
 - Pertinence de la réponse aux besoins de la personne et de son entourage.
 - Application du ou des programmes d'enseignement appropriés.

- 9 Administrer des médicaments.
- Vérification rigoureuse de l'ordonnance.
 - Association pertinente du médicament prescrit avec les manifestations cliniques relevées.
 - Prise en considération des alternatives à la médication.
 - Justesse de la décision :
 - d'administrer ou non le médicament;
 - d'ajuster la médication au besoin.
 - Application des directives infirmières ou ajustement du plan thérapeutique infirmier si nécessaire.
 - Détermination judicieuse des conditions d'application de l'ordonnance.
 - Respect strict des règles de préparation, d'administration et d'inscription des médicaments.
 - Dextérité et sécurité dans l'exécution de la méthode.
 - Pertinence de l'information transmise.
 - Pertinence du soutien à l'observance.
 - Surveillance et suivi appropriés.
- 10 Évaluer les interventions et les résultats de soins.
- Appréciation juste de la qualité de ses interventions.
 - Appréciation de l'efficacité de ses interventions à partir des résultats obtenus.
 - Contrôle de la qualité des soins confiés à d'autres personnes à partir des résultats obtenus.
 - Ajustement approprié du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitements infirmiers s'il y a lieu.
 - Utilisation efficace des outils d'évaluation de la qualité des soins, s'il y a lieu.
- 11 Assurer la continuité des soins et le suivi.
- Rédaction correcte des notes au dossier.
 - Documentation appropriée du plan thérapeutique infirmier.
 - Rapport précis, concis et pertinent.
 - Transmission adéquate des directives infirmières aux personnes concernées.
 - Application rigoureuse des procédures administratives.
 - Collaboration efficace avec l'équipe de soins et l'équipe multidisciplinaire.
 - Contribution pertinente aux rencontres multidisciplinaires.
 - Orientation de la personne, de la famille ou des proches vers les ressources appropriées à la situation, s'il y a lieu.

